

SOCIÉTÉ

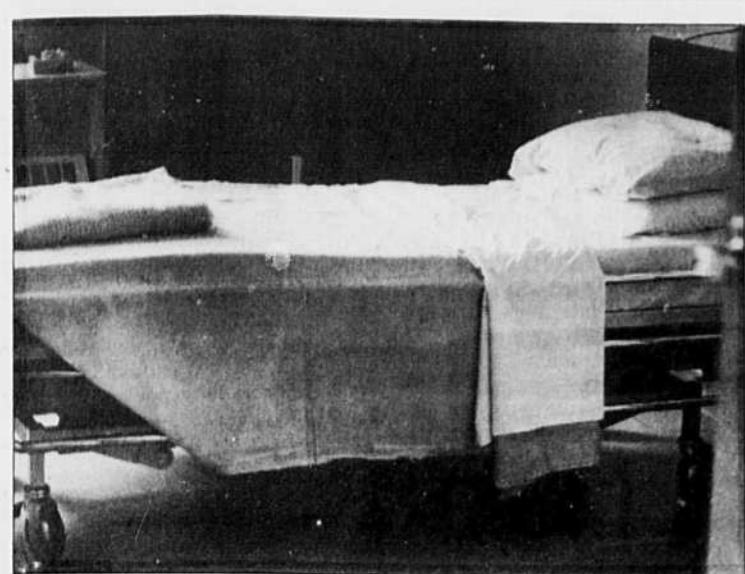


PHOTO JACQUES NADEAU

L'euthanasie, question de vie ou de mort

Pour certains l'euthanasie est l'ultime geste médical, pour d'autres c'est la pire forme de barbarie moderne. Chose certaine, la question soulève de vives polémiques. Un reportage de Nathalie Petrowski.

Page B-1

Montréal réduit du tiers le budget de ses Maisons de la culture

Laurent Soumis

LA VILLE de Montréal a décrété une coupure de 30 % des budgets de programmation des 12 Maisons de la culture en prétextant la tenue, l'an prochain dans la métropole, des célébrations du 350^e anniversaire.

Selon les informations du DEVOIR, les coupures qui totalisent près de 450 000 \$ frapperont particulièrement les budgets de programmation.

Le budget moyen pour l'ensemble des cachets aux artistes passera ainsi de 61 000 \$ à 43 000 \$ par rapport aux prévisions, sur un budget type global de 216 000 \$ par Maison de la culture.

Ces premières coupures, dont l'ampleur atteint 240 000 \$, priveront environ 60 000 spectateurs montréalais de la tenue de 240 spectacles dans les quartiers. Et autant d'artistes, d'un gagne-pain.

En clair, le nombre total d'événements culturels dans l'ensemble des Maisons passera de 1150 cette année à environ 900 l'an prochain, ce qui implique l'annulation d'une vingtaine de spectacles par Maison.

À cette ponction importante dans la programmation s'ajoutent d'autres coups de hache dans les budgets de communication des Maisons.

Ainsi, la Ville a abandonné depuis quelques semaines la publication de *Parallèle*, un encart dans le magazine *Voir*, qui constituait le seul outil de promotion des activités des Maisons à l'échelle métropolitaine : une coupure additionnelle de 130 000 \$.

S'ajoute à cela la réduction de moitié des budgets d'impression pour les affiches et les cartons d'invitation qui passeront de 12 000 \$ à 6000 \$ pour chaque Maison : une greffe supplémentaire d'environ 72 000 \$.

« Pour expliquer ces coupures, l'administration affirme que les festivités du 350^e généreront beaucoup d'activités culturelles, a expliqué au DEVOIR M. Michel Demers, chef de la section de soutien aux Maisons de la culture à la Ville de Montréal. Mais les activités du 350^e seront concentrées durant l'été, alors que la majorité des activités des Maisons ont lieu durant l'année. Et ce ne sont pas nécessairement les mêmes artistes qui pourront se faire engager pour les fêtes. »

« C'est une décision catastrophique pour les artistes », a renchéri un musicien qui a porté ces jours-ci l'affaire à la connaissance du DEVOIR.

« Ces coupures feront mal, a ajouté Mme Danielle Chouinard, responsable de la Maison de la culture de Côte-des-Neiges et militante de longue date en faveur de ces institutions de quartier. Elles nous obligeront à réduire d'une centaine à une soixantaine le nombre d'événements que nous présentons annuellement. »

« Chose sûre, a ajouté M. Demers, coordonnateur de l'expertise des Maisons, les coupures amèneront une baisse ponctuelle en 1992 des services et de la fréquentation dans les Maisons de la culture, et la vie culturelle des quartiers s'en trouvera amoindrie. »

Voir page A-4: Montréal

Clark tente d'apaiser le caucus du Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE MINISTRE aux Affaires constitutionnelles Joe Clark est intervenu personnellement hier soir pour tenter d'apaiser le caucus du Québec au sein duquel ses projets de référendum pan-canadien sur la Constitution sont loin d'être prisés.

Mais même avant sa visite exceptionnelle à la réunion hebdomadaire des députés conservateurs du Québec, plusieurs avaient déjà indiqué que leur opposition à une telle mesure était incontournable. « À mon sens, c'est prématuré », répétait ainsi le député de Beauce Gilles Bernier qui, comme une douzaine de ses collègues, a clairement pris position contre le projet d'un référendum

pan-canadien sur la Constitution. Même le ministre Robert de Cotret a ajouté sa voix à celles des dissidents hier soir. « Je n'ai jamais été en faveur de référendums », a-t-il déclaré.

Quant au lieutenant québécois Benoît Bouchard, s'il défend le principe du droit du Canada à tenir un référendum constitutionnel, il trouve que l'énergie du gouvernement serait de toute façon mieux utilisée ces temps-ci à se dépenser à cerner la substance de nouvelles propositions constitutionnelles. « À mon avis, tout cela nous éloigne de la substance », fait-il valoir.

Le ministre Bouchard laisse également entendre que le tollé provoqué parmi les troupes québécoises à Ottawa par la notion d'un tel référendum était prévisible. « Je n'ai ja-

Voir page A-4: Clark

Le système agricole canadien est en péril

Mulroney dépêche deux ministres au GATT

Claude Turcotte

LE GOUVERNEMENT canadien cède presque à la panique devant la possibilité que les négociations du GATT maintiennent l'orientation que lui donne actuellement Arthur Dunkel, président de cet important organisme, orientation qui aurait pour effet de mettre en péril les producteurs agricoles du pays privés de la protection dont ils jouissent présentement contre les importations.

Le premier ministre Brian Mulroney a dépêché hier à Genève deux ministres, Michael Wilson, du Commerce international, et William

McKnight, de l'Agriculture, qui ont délaissé précipitamment les discussions sur le libre-échange à Mexico pour aller convaincre les délégations nationales au GATT de ne pas suivre M. Dunkel, dont le rapport révèle un alignement sur la position américaine avec le consentement, semble-t-il, des gouvernements européens.

À Québec, les fonctionnaires s'affairent à revoir le dossier. D'autres capitales provinciales, à Toronto et dans les Maritimes, sont également aux aguets, alors que dans les provinces de l'Ouest, où s'accumulent les céréales, on voit plutôt de bonnes nouvelles dans ce document.

En adoptant officiellement cette position, le GATT abolirait à toutes fins utiles l'article 11 de ses règlements, lequel permet à un pays membre de contrôler les importations de produits agricoles. C'est grâce à cet article que des pays comme le Canada peuvent appliquer au plan domestique la gestion de l'offre dans certaines productions agricoles, ce qui assure aux producteurs une stabilité non seulement dans la production mais aussi dans les revenus. Ce système s'applique aux producteurs de lait, d'œufs et de volailles, mais il ne touche pas les céréales, le porc et le boeuf.

Au Québec, l'Union des producteurs agricoles (UPA) se fait depuis quelques années le plus ardent défenseur de l'article 11, avec l'appui du gouvernement québécois et de la Coopérative fédérée de Québec. Hier, Jacques Proulx, président de l'UPA, qui a lu le rapport Dunkel, s'est déclaré « extrêmement déçu ». Il a constaté à la lumière de ce document que l'article 11 ne fait plus partie des options du GATT et que la position canadienne n'y est aucunement reflétée. M. Dunkel accorderait la priorité à des politiques ad hoc, que l'UPA considère très négatives.

Voir page A-4: Le système

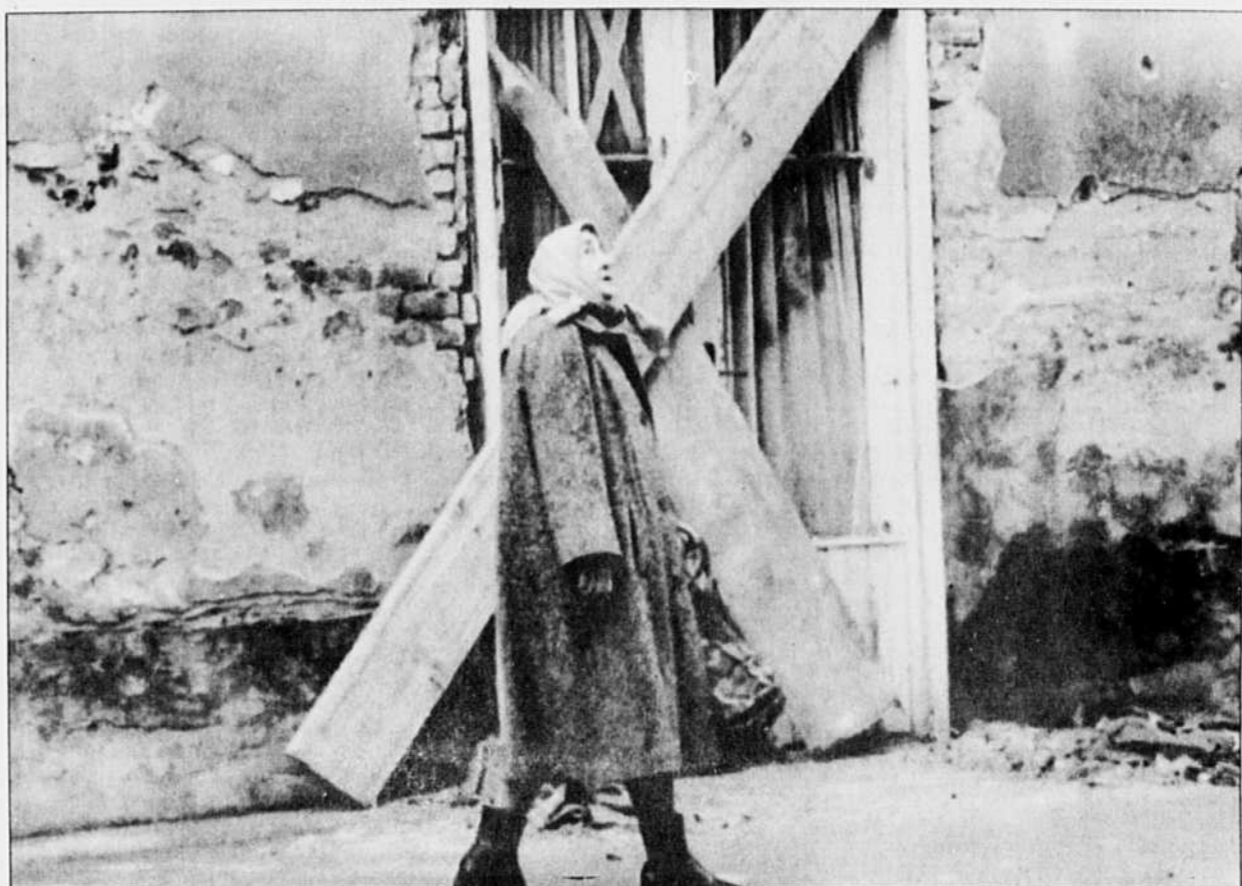


PHOTO AP

Fragile cessez-le-feu en Yougoslavie

Une résidente d'Osijek, en Croatie, regarde vers le ciel au moment où tombaient hier des bombes sur la ville encerclée par l'armée fédérale. Malgré ces attaques, le cessez-le-feu semble être respecté dans l'ensemble de la Croatie, même si Croates et Serbes s'accusent de ne pas le respecter. Voir page A-6

Libman prie les anglophones de faire la sourde oreille à l'appel au dialogue du PQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

L'EXERCICE de consultation lancé hier par le Parti québécois auprès de la communauté anglophone dans les pages mêmes du quotidien *The Gazette* a connu un départ chancelant. Sitôt cet appel au dialogue lancé, le chef du Parti Égalité, M. Robert Libman, a enjoint à ses concitoyens de boycotter cet « exercice gratuit et politique de relations publiques ».

Afin de sonder les reins et les cœurs des anglophones québécois, le PQ a réservé dans *The Gazette* un espace publicitaire dans lequel il les invite à lui écrire comment ils voient leur avenir dans un Québec souverain.

L'annonce, d'un huitième de page, a paru hier. Elle a été publiée au bas de la page 5 du second cahier, consacré aux informations nationales et internationales, à côté d'un placard d'une demi-page des magasins Zellers. Un entrefilet à la page 3 du premier cahier invitait les lecteurs à en prendre connaissance.

Mais si le PQ a retenu l'attention des lecteurs de *The Gazette*, hier, c'est sans doute pour une nouvelle publiée à la Une selon laquelle le Parti québécois finance un groupe de

vigilantes qui parcourent les rues de Montréal, caméra vidéo au poing, pour débusquer les commerçants contrevenant à la loi 178 sur l'affichage commercial.

L'article nous apprend que le groupe de travail du Parti québécois sur l'avenir de la communauté anglophone dans un Québec souverain a lui-même versé une somme de 1000 \$ en appui à l'organisation Action Québec, dirigé par M. Philippe Tremblay, un cégépin de 19 ans. Le président du PQ, M. Jacques Parizeau, y serait allé lui-même d'un don de 600 \$, de même que cinq autres députés du Parti québécois pour des sommes totalisant 2650 \$.

L'affaire était mal partie pour le PQ. La coprésidente du groupe de travail du parti sur l'avenir des anglophones, le député Jeanne Blackburn, s'en est désolée, étonnée par ailleurs par cette coïncidence. « Comment se fait-il que cette information, qui était dans les journaux au mois d'août, sorte aujourd'hui », a-t-elle demandé, au moment même où le Parti québécois tend la main à la communauté de langue anglaise. Y a-t-il un complot à *The Gazette*?, lui a demandé un journaliste de ce journal. « Je ne parle pas de complot, dit-elle. Tirez vos propres conclusions ».

Quoi qu'il en soit, M. Libman s'est appuyé fermement sur cette information pour dénigrer l'initiative péquiste : « Ils parlent des deux côtés de la bouche », a-t-il accusé, se disant d'une part préoccupés par l'avenir des anglophones, et d'autre part accordant de l'aide « à un groupe qui veut chasser les anglophones du Québec ». M. Libman a en outre signifié que le PQ ne pourra avoir de crédibilité auprès de sa communauté que s'il accepte de remettre en cause les lois linguistiques.

Mme Blackburn a soutenu que la contribution du PQ à ce groupe n'avait pour autre but que d'accroître l'information disponible sur la situation réelle à Montréal quant au respect des lois sur la langue d'affichage. « Il faut faire la distinction entre une demande d'information quant à la loi 178 et ce que nous proposons », dit-elle.

L'annonce péquiste, sobre, tient sur deux colonnes. Intitulée *What should the Future Hold for Anglophones in a Sovereign Modern Québec*, le placard invite les individus et les groupes anglophones à écrire au PQ, d'ici au 23 décembre, leurs opinions à ce sujet.

La coprésidente du groupe de travail péquiste a déclaré hier que cette

Voir page A-4: Libman

Ryan nie tout laxisme envers les Mohawks

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a estimé hier, sans se formaliser, qu'il y a eu 100 ou 150 incidents impliquant des Mohawks et des policiers aux abords de la réserve de Kahnawake depuis un an, soit depuis la fin de la crise de l'été 1990.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Joliette, M. Guy Chevrette, M. Ryan a soutenu que si « c'est malheureux, ce n'est pas la fin du monde non plus. De manière générale, dit-il, la situation reste sous contrôle dans ce secteur. » Il a nié tout laxisme envers les Mohawks, ce que l'opposition a tenté d'insinuer en se demandant s'il n'y avait pas une justice plus tolérante à l'égard des Amérindiens.

Un nouvel incident est survenu samedi soir aux abords de la réserve. Des policiers de la Gendarmerie royale du Canada qui patrouillaient les routes ont subi des blessures au cours d'une bagarre impliquant des Mohawks sur la route 132, au pied du pont Mercier. Les policiers affirment avoir été pris dans une embuscade, alors qu'ils avaient pris en chasse une Américaine coupable d'excès de vitesse. Cette femme prétend au contraire que ce sont les policiers qui l'ont d'abord bousculée et qu'elle et les personnes qui l'accompagnaient l'ont défendue.

Le ministre a soutenu qu'il avait rencontré les maires de la région la semaine dernière qui l'ont rassuré : « Les rapports quotidiens sont meilleurs que ne le laisse entendre un incident isolé comme celui-là », dit-il.

S'appuyant sur cet incident, évoquant « la recrudescence de la contrebande de cigarettes » de même qu'un rapport du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) selon lequel les Warriors auraient accru leur influence au Québec depuis un an, le député Chevrette a soutenu qu'il est en train de s'accréditer au Québec l'idée « qu'il y a deux types de justice ». Il y en aurait une pour les Blancs (« qui se font arrêter pour une petite tape sur la boîte de quelqu'un »), l'autre pour les autochtones (« alors qu'on voit des gestes disgracieux, des mâchoires fracturées, des batailles fracturées et des individus qui ne sont même pas arrêtés »).

Le ministre s'est inscrit en faux, accusant « d'alarmistes » ceux qui « essaient d'accréditer cette légende » que « les gens sérieux n'absorbent pas ». M. Ryan a fait remarquer qu'il « arrive très souvent » que des Blancs participent à des bagarres et ne soient pas arrêtés pour autant, lorsqu'il est impossible d'établir la preuve. « Sur 25 batailles qui ont lieu une fin de semaine, il y en a peut-être deux ou trois qui aboutissent à

Voir page A-4: Ryan

CAHIER
SPÉCIAL

ÉDUCATION DES ADULTES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 28 novembre 1991

PARUTION
le 7 décembre
DANS
LE DEVOIR

Le Devoir publiera un cahier spécial sur l'éducation des adultes où on fera le point sur les besoins présents et futurs du marché du travail. Il sera question de formation professionnelle en institution et/ou en entreprise, de cours de recyclage et de rattrapage, d'adaptation de la main d'oeuvre, d'alternance travail-école et de tout ce qui touche de près ou de loin l'éducation des adultes.

La création d'une Société québécoise de développement de la main d'oeuvre que propose le ministre André Bourbeau sera traitée en profondeur. On abordera également la vaste offensive que vient de lancer le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle. Nous présenterons les points de vue des différents intervenants des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques ainsi que ceux du monde des affaires et de l'entreprise.

La sortie de Castonguay n'a surpris personne

Une analyse de Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

DEUX MOIS presque jour pour jour après son accession à la tête du super-comité constitutionnel du gouvernement fédéral, Claude Castonguay a écrit sous forme d'une lettre de démission le dernier chapitre de la chronique d'un départ annoncé.

Officiellement, l'ancien ministre québécois a abandonné ses fonctions pour des raisons médicales. Mais depuis quelques semaines, les symptômes qu'il exhibait étaient d'abord ceux d'un profond malaise à l'égard aussi bien des propositions constitutionnelles qu'il véhiculait que de l'accueil qu'elles recevaient.

Vingt-quatre heures après son départ, plusieurs interprétations contradictoires du départ de Claude Castonguay circulaient dans la capitale fédérale, mais aucune ne fait beaucoup de place à la thèse de la maladie.

« Pour moi, c'est carrément une défection devant l'ennemi », accuse ainsi un conseiller du gouvernement — une version qui trouve des échos au sein même du comité fédéral dont certains membres conservateurs ne se gênent pas pour dire en privé que Claude Castonguay les a cavalièrement laissés tomber.

« Ils ont essayé de lui en passer une p'tite vite, et ça n'a pas marché », rétorque plutôt un membre du Parti libéral au sujet de la façon dont le gouvernement a traité le comité qu'il avait confié à M. Castonguay.

Les faits et gestes du sénateur Castonguay au fil de ses dernières semaines comme coprésident du comité sur le Renouveau du Canada accréditent partiellement ces deux thèses.

Ainsi, à au moins quatre reprises avant son départ pour raisons de santé, le sénateur Castonguay avait laissé clairement paraître son regret d'avoir accepté le pilotage du comité fédéral. Il affichait déjà sa déception devant la tournure des événements à bord de l'autobus qui le transportait au début du mois vers les campagnes manitobaines... avant les salies vides et le retour en disgrâce de son groupe vers la capitale fédérale.

À l'époque, son diagnostic allait bien au-delà de la désorganisation relative de son groupe. Il portait plutôt sur le fond, à savoir le décollage peu convaincant des propositions qu'il véhiculait.

« Il y a un raccourci qui ne se fait pas, se lamentait-il alors. Je m'attendais à ce que la proposition fédérale génère une réaction positive, que les gens disent : on va travailler avec ça. À la place, les positions ne bougent pas. »

Il lançait alors aux journalistes : « Dans ce pays, les gens aiment se plaindre. Ils se plaignent d'à peu près n'importe quoi. Je croyais quand nous avons commencé que parce que nous traitions d'un sujet aussi important que la Constitution, les gens auraient une attitude différente. »

Deux semaines avant de démissionner, il avait également lui-même préconisé d'éliminer le groupe, ou tout au moins de réduire son mandat à sa plus simple expression.

Le 12 novembre dernier, lors d'un entretien avec LE DEVOIR, le sénateur Castonguay était en effet profondément malheureux de l'état de

son comité et totalement convaincu de la futilité de poursuivre sa tâche.

« Malgré toute l'énergie dépensée, nous sommes très peu avancés », constatait-il alors. Il laissait également entendre que la proposition fédérale avait trop besoin d'être retravaillée pour être laissée aux simples bons soins d'un comité parlementaire, particulièrement un comité aussi boiteux que le sien. En pleine opération de sauvetage par le gouvernement du groupe en péril, il recommandait carrément de le laisser sombrer. « Le comité pourrait se limiter à rendre compte de ce qu'il entendrait, proposait-il. Au gouvernement d'ajuster en temps utile ses propositions. »

Ce jour-là, la cassure entre Claude Castonguay et le gouvernement qu'il avait nommé semblait déjà nette. Il avait ainsi entrepris de se vider le cœur de sa propre initiative, sans prévenir le ministre Clark et en contournant le secrétaire de presse dont le gouvernement l'avait doté. « Son avenir est avec le gouvernement du Canada, pas le mien, laissait-il tomber à ce sujet. Tout ce que je peux faire à l'avenir, c'est poser mes gestes à moi. »

Dans la foulée des gestes de Claude Castonguay, le gouvernement, qui avait déjà récemment dû recourir à son plan B pour consulter les Canadiens sur la Constitution sous la forme d'une série de conférences d'orientation, a installé hier son deuxième choix à la tête du super-comité fédéral.

Hier matin, le comité spécial sur le Renouveau du Canada a confirmé à l'unanimité le choix du sénateur Gérard Beaudoin comme successeur à Claude Castonguay. Malgré tout son bagage académique, le sénateur-constitutionnaliste a quelques longueurs de retard sur son prédécesseur sur le terrain politique. Gérard Beaudoin n'a jamais remporté une élection. Il n'a jamais siégé comme ministre d'un gouvernement, encore moins mis en place de vastes réformes. En matière politique, ses principales contributions au débat national reposent sur des tablettes, entre les couvertures des rapports Pépin-Robarts et Beaudoin-Edwards.

Mais, dans les écueils de l'après-Meech, il est le seul des Spicer, Castonguay, Dobbie et autres à avoir mené sans encombre un comité constitutionnel à bon port, déposant un rapport presque unanime sur la formule d'amendement de la Constitution le printemps dernier. Et hier, il semblait avoir une idée claire de ce qu'il entendait rescaper de l'ambitieuse embarcadée confiée à Claude Castonguay. « La crise de consultation aigüe est terminée », a-t-il affirmé en prenant les rênes du groupe. Le comité Beaudoin-Dobbie reprendra ses audiences à compter de la semaine prochaine à Ottawa, avec une série de témoignages d'experts.

Quant à Claude Castonguay, il pourrait bien tirer sa révérence à la capitale fédérale au cours des prochaines semaines. L'ancien ministre québécois a déjà confié à plusieurs proches qu'il ne travaillera pas longtemps à Ottawa, « pour que personne ne pense que je profite des avantages de l'emploi de sénateur », avait-il expliqué au DEVOIR il y a quelques semaines.

Québec attendrait les offres fédérales finales pour bouger en communication

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec pourrait attendre le dépôt de nouvelles offres constitutionnelles fédérales avant de faire connaître sa politique des communications, attendu depuis des mois et encore à l'étude au conseil exécutif.

Le ministre des Communications, M. Lawrence Cannon, a en effet déclaré hier en Chambre qu'il est « tout à fait normal que nous attendions le dépôt des offres fédérales » formelles, prévues pour le printemps prochain, avant de publier les intentions spécifiques du Québec dans ce domaine.

Le Québec prépare « ses armes » en vue d'une « négociation ultime » sur le plan constitutionnel, a fait remarquer le ministre. Pour cette raison, « il est fort douteux que la politique soit déposée immédiatement », puisque « l'un de ses éléments essentiels consiste à redéployer le partage des compétences dans ce domaine », a précisé le ministre devant quel-

ques journalistes.

M. Cannon a ajouté que cette politique, dont les ébauches connues ont semé la controverse (parce qu'elle proposait le rapatriement du service français de Radio-Canada), sera déposée au moment fixé par le premier ministre Robert Bourassa. Tout cela n'est que question de stratégie, dit-il. En ces matières, « il n'y a qu'un chef d'orchestre », il s'agit du premier ministre. « Tout dépend de comment on va négocier », a-t-il ajouté.

Le ministre affirme pour sa part avoir fait ses devoirs. Le texte de la politique est terminé et il est entre les mains du premier ministre. « J'ai transmis ma vision de la chose », dit-il. Le document fait l'objet en outre d'un examen minutieux au secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes. Il fera par la suite l'objet de discussions au conseil des ministres.

Le ministre Cannon avait promis

au printemps dernier la publication au début de l'été d'une politique québécoise des communications. Rien n'avait encore transpiré du laborieux travail des fonctionnaires le 5 septembre lorsque LE DEVOIR a publié des extraits d'une des versions les plus achevées de cet énoncé de politique. M. Cannon y réclamait le rapatriement sous la responsabilité québécoise de toutes les compétences (ou presque) en communication, y compris le regroupement avec ceux de Radio-Québec des services français de Radio-Canada.

Dès le lendemain, le ministre avait tenté de nuancer la portée de ce document décrit comme « un cadre de réflexion ». Puis le 21 octobre, devant un auditoire de Toronto, M. Cannon a reculé d'un pas de plus en précisant qu'il souhaite non pas « démanteler ni diriger la société Radio-Canada » mais simplement « avoir notre mot à dire dans les décisions ».

Ryan pousse sur le regroupement des municipalités

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Affaires municipales Claude Ryan trouve que les municipalités sont lentes à se regrouper volontairement.

Il a demandé à ses conseillers de préparer un dossier sur les moyens à prendre pour accélérer le processus de fusion de certaines municipalités et faire en sorte que les élus municipaux procèdent avec célérité, a indiqué hier le porte-parole du ministre, M. François Grenon.

Il a précisé que M. Ryan attend un rapport dans quelques mois sur la question et qu'il prendra une décision à ce moment-là.

Le ministre a par ailleurs expliqué, lundi à Rimouski, que cette question le préoccupe et qu'il n'écarte pas l'idée de forcer la main aux municipalités.

Il y a 1500 municipalités au Québec comparativement à 700 en Ontario. Selon le porte-parole municipal, ce nombre pourrait, dans un premier temps, être réduit du quart (moins 375) à condition qu'ils participent aux discussions.

Hier, le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Ralph Mercier, a déclaré qu'il n'était pas question que les municipalités se laissent imposer une solution. « On n'est pas défavorable au principe des fusions, a-t-il dit, si les administrations locales le souhaitent, si on prend le temps de les informer suffisamment sur les avantages ainsi que les désavantages et s'il y a un véritable intérêt à le faire. »

Le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), Roger Nicolet, n'a pas repoussé pour sa part l'idée de réduire le nombre des municipalités, mais il a mis en garde le ministre Ryan contre toute tentative d'agir unilatéralement.

« Si le ministre veut favoriser les fusions, a-t-il averti, il lui faudra d'abord donner un mandat aux collectivités locales, leur demander véritablement d'analyser leurs structures et de lui présenter des recommandations avant qu'il ne sorte le bélier mécanique. »

« Sinon, a-t-il poursuivi, on s'achemine vers une nouvelle confrontation. »

Un juriste de McGill justifie l'utilisation de la force contre un Québec souverain

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le Québec n'a pas le droit de devenir souverain sans la permission du Canada anglais. S'il le faisait quand-même, le Canada serait justifié d'utiliser la force.

Voilà la thèse qu'a défendue hier le juriste Stephen Scott, de l'Université McGill, devant la commission parlementaire spéciale chargée d'étudier les questions afférentes à la souveraineté du Québec.

Cette position lui a attiré, on s'en doute, les critiques acerbes et virulentes du député péquiste de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, qui a parlé d'une « thèse simpliste et méprisante à l'égard du peuple québécois et de ses droits fondamentaux. Cela fait rhodésien ».

Pour le professeur Scott, le Québec devrait, pour devenir souverain, agir en conformité avec la Constitution canadienne, c'est-à-dire obtenir l'approbation de la Chambre des communes à Ottawa. Sinon, c'est un geste « révolutionnaire » et le Canada serait alors justifié de « se servir de la force pour faire valoir la Constitution, les lois et l'intégrité du Canada ».

« La décision de permettre le démembrement du territoire appartient au peuple canadien dans son entier », a dit le professeur Scott.

Dans le cas où le Québec agirait unilatéralement, c'est-à-dire sans le consentement du Canada anglais, le Canada « pourrait défendre l'intégrité territoriale du pays contre cet acte révolutionnaire ».

« Un tel acte révolutionnaire (la souveraineté unilatérale) est non seulement nul mais aussi un fait criminel, que ce soit sans ou avec un référendum, a poursuivi le professeur Scott. Se servir alors de la force pour faire valoir l'intégrité de l'État, c'est ni plus ni moins de la légitime autodéfense ».

Le député péquiste Jacques Brassard n'a pas tardé à bondir de son siège.

Il a cité l'étude économique de l'Institut C.D. Howe qui conclut que la souveraineté du Québec serait une catastrophe et qui a été rédigée par deux professeurs de l'Université

McGill, puis les propos de M. Scott, qui provient de la même université, pour conclure que « l'Université McGill semble avoir créé une chaire spéciale pour produire des épouvantails, intimider les indigènes de la tribu québécoise et faire en sorte qu'ils demeurent soumis et tranquilles ».

Selon le député Brassard, le professeur Scott a oublié trois éléments fondamentaux, soient l'existence du peuple québécois comme entité distincte, le droit de ce peuple à l'autodétermination et les règles internationales qui reconnaissent le droit des peuples à l'autodétermination.

« Comment pouvez-vous conserver votre crédibilité comme juriste en niant ces trois faits ? », a demandé M. Brassard. Votre thèse est simpliste et méprisante à l'égard du peuple québécois et de ses droits fondamentaux. »

M. Scott a répliqué en proposant qu'on pose des questions précises à la Cour d'appel sur le droit des Québécois à l'autodétermination. « Non, c'est au peuple québécois lui-même qu'il faut poser cette question, dans le cadre d'un exercice démocratique, pas à des juges nommés par le gouvernement fédéral », a répondu le député Brassard.

Par ailleurs, selon le constitutionnaliste de l'Université Laval, Henri Brun, un Québec souverain conserverait l'intégrité de son territoire actuel et pourrait même acquérir de vastes espaces maritimes.

M. Brun, qui témoignait hier soir devant cette commission parlementaire, a rejeté un à un les arguments voulant que le Québec puisse être tenu de céder une partie de son territoire au gouvernement fédéral en cas de souveraineté.

M. Brun écarte d'autre part l'argument que le gouvernement fédéral, en raison de ses compétences dans ce domaine, puisse mettre la main sur les terres habitées par les communautés autochtones comprises dans les territoires annexés au Québec en 1898 et en 1912.

Or, pour le juriste de l'Université Laval, si le Québec devenait souverain, le problème se réglerait par lui-même puisqu'il « acquerrait par le fait même une compétence pleine et entière en matière autochtone ».

Les programmes d'Ottawa et des provinces ne se dédoublent pas, estime le Conseil du Trésor

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

SELON DES DONNÉES du Conseil du Trésor, Ottawa et la plupart des provinces dépendent leur argent aux mêmes activités dans deux programmes sur trois, mais sans jamais vraiment se marcher sur les pieds.

En préparation à la reprise du débat constitutionnel, le gouvernement fédéral a en effet fait l'inventaire de ses activités par rapport à celles des provinces dans tous ses secteurs d'intervention, mais en excluant ceux de la santé et de l'éducation postsecondaire où il verse directement des fonds aux provinces.

De ce relevé, il se dégage qu'il y a chevauchement apparent entre les programmes fédéraux et provinciaux dans 60 % des cas. Pour autant, le rapport conclut qu'à tout coup, les activités des deux gouvernements sont complémentaires. « Parmi les 453 programmes examinés, on n'a relevé aucun signe de doublement pur et simple », peut-on en effet lire dans la conclusion de l'étude qui a été remise récemment au comité spécial sur le Renouveau du Canada.

L'étude explique qu'ou bien les clients des deux gouvernements qui offrent des programmes identiques sont différents, ou bien le programme de l'un vient enrichir le programme de l'autre.

Le Conseil du Trésor conclut donc qu'il n'y a pas dans le doublement d'une foule d'activités entre Ottawa et les provinces de « gaspillage manifeste ». « Les gestionnaires, préconise-t-on malgré ces conclusions rassurantes, doivent continuer d'être à l'affût de nouvelles occasions d'économiser. »

Dans ses récentes propositions constitutionnelles, le gouvernement fédéral n'a proposé aucun réaménagement important du partage des pouvoirs au pays.

Il a cependant offert de se retirer de plusieurs champs de compétence provinciaux où il oeuvre actuellement, mais sans abdiquer complètement son pouvoir d'y intervenir. Il propose également un amendement constitutionnel qui permettrait à Ottawa et à des provinces de se séparer des pouvoirs respectifs.

EN BREF...

Le blé contre la Constitution

LE NOUVEAU premier ministre de la Saskatchewan est venu dans la capitale fédérale hier donner au gouvernement de Brian Mulroney une bonne raison de vendre son blé. « Ne vous attendez pas à ce que j'aie à vendre une série de propositions constitutionnelles si ma région continue d'être aussi affligée économiquement », a prévenu Roy Romanow. Le premier ministre néo-démocrate a expliqué que même s'il n'aimait pas lier constitution et besoins domestiques, la gravité de la situation rendait ce lien incontournable. Mais hier, Ottawa a rappelé qu'il venait d'investir 800 millions \$ pour aider les agriculteurs.

Trop de sorties ?

OTTAWA (PC) — Un groupe de travail de trois membres, avec à sa tête l'avocate torontoise Jane Pepino, examinera le fonctionnement du programme de permissions de sortir pour les détenus des pénitenciers fédéraux, a fait savoir hier le solliciteur général Doug Lewis. Mme Lucie Pépin, ancien député libéral aux Communes pour la circonscription d'Outremont, et M. Bob Stewart, ancien chef de police de Vancouver, complètent ce groupe de travail. Le programme dont il est question permet à des détenus de sortir du pénitencier pour de courtes périodes — parfois sous escorte, parfois seuls — pour une foule de raisons, dont des relations familiales, des cours de formation, du travail ou des soins médicaux. Ce programme a été l'objet de critiques amères, après plusieurs incidents où des détenus se sont évadés, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de sortie temporaire, et ont plus tard commis des meurtres ou d'autres crimes graves.

Peines plus dures pour les jeunes

OTTAWA (PC) — Le projet de loi renforçant les peines de prison imposées aux adolescents condamnés pour meurtre a été adopté lundi à la Chambre des communes. En vertu de cette nouvelle législation, la peine maximum prévue dans les cas d'homicide pour les jeunes de 12 à 17 ans passe de trois à cinq ans s'ils sont jugés par un tribunal de la jeunesse. Les jeunes meurtriers jugés par un tribunal pour adulte sont passibles d'une peine de prison à vie mais seront admissibles à une libération conditionnelle après cinq ans à 10 ans de détention, au lieu de 10 à 25 ans comme c'est le cas pour les adultes. Cette modification a été faite parce que plusieurs juges considéraient les règles de libération conditionnelle trop sévères et étaient réticents à envoyer les adolescents subir leur procès pour meurtre dans un tribunal pour adulte.

Evitez la fumée
Pour mieux respirer



AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CARTE ÉLECTORALE

Parce que votre opinion a du poids

Il y aura des audiences publiques à Montréal

Les lundi et mardi 2 et 3 décembre 1991,
de 14h30 à 17h00 et de 19h30 à 23h00,
au Holiday Inn Crowne Plaza, Salle Van Gogh,
505, rue Sherbrooke Est, Montréal.

Inscrivez-vous et venez dire ce que vous pensez!
Pour tout renseignement ou inscription,
appelez sans frais le 1 800 461-0422.

Vous avez droit de vote, vous avez droit de parole.

Commission de la représentation
électorale du Québec

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA CARTE ÉLECTORALE

• midi •
• soleil •
• joyeux Noël •

CITRUS.

LE GOUT DU SOLEIL

du 9 au 23 décembre, le Citrus
laisse entrer la lumière et en-
soleille son menu d'une table d'hôte
tout indiquée pour la fête de bureau.
le tête-à-tête enflammé ou le contrat à
signer que vous étiez à mijoter!

tél.: 276-2353 • fax: 276-3962

Les problèmes de la CSST dominant les discussions au congrès de la FTQ

Sylvain Blanchard

FRANCISATION des entreprises, santé et sécurité du travail, fermeture des usines Angus dans l'est de la métropole, les 1200 délégués qui participent actuellement au 22e Congrès de la FTQ ont eu de quoi s'occuper hier.

Minée par une foule de problèmes, la Commission de santé et sécurité du travail (CSST) a cependant dominé les échanges, au point qu'elle fait l'objet du plus important débat de ce congrès jusqu'ici. Et quel débat !

« Les bureaux de révision partielle sont débordés, la commission d'appel surchargée et le système complètement judiciaire. Ça fait longtemps qu'on le dit, qu'on s'en plaint, mais aujourd'hui l'heure est venue de s'en occuper », tranche Clément Godbout, le secrétaire général de la FTQ.

En fait, la situation est telle que l'exécutif de la FTQ est forcé d'admettre qu'elle ne peut plus continuer d'englober à la CSST autant de ressources humaines et financières sans risquer de miner d'importants acquis du syndicalisme.

« On consacre un temps fou et des énergies considérables à plaider les indemnités des travailleurs accidentés, constate Clément Godbout. C'est une tâche essentielle, importante, que l'on continuera de remplir. Mais le système est devenu tellement judiciaire, tellement complexe, qu'il accapare l'agenda de plusieurs de nos permanents qui ne peuvent plus se livrer à d'autres activités de la vie syndicale. Il faut corriger ça ».

Si les solutions restent encore à être élaborées, il ne fait aucun doute dans l'esprit de Godbout que le rôle des agents d'indemnisation devra être réexaminé.

« Il faut leur donner plus de moyens parce qu'ils sont sur la ligne de front et qu'ils prennent les premières décisions. En leur confiant un mandat plus large, on peut penser qu'ils pourraient ramener le nombre de décisions portées en appel à un niveau un peu plus raisonnable. Un gros problème s'il en est un ».

Les contestations sont en effet monnaie courante. Un exemple : au chapitre de la réparation, les demandes de révision formulées par les employeurs ont grimpé de 2428 à 5785 entre 1988 et 1990, une augmentation de 42 %.

Et il y a l'arbitrage médical, autre irritant majeur pour la FTQ et qui est souvent perçu comme un raccourci pour faire reconsidérer indûment l'ensemble d'un dossier. Actuellement, plus de 50 % des cas d'arbitrage médical font l'objet d'un appel à la CALP (Commission d'appel

Des cheminées plus hautes à la carrière Miron

Jean Chartier

LE CONSEIL de la Ville de Montréal a adopté, après un débat terne, le rehaussement des cheminées de captage de la carrière Miron. Le conseiller responsable de l'environnement au comité exécutif, M. Richard Brunelle, a fait valoir que les conseillers de la Coalition démocratique de Montréal s'opposent à chaque projet concernant la carrière Miron. Il s'agit de corriger l'émission de biogaz par l'allocation d'un contrat visant à hausser à 48 mètres le niveau des cheminées de captage des déchets et biogaz, a-t-il dit.

La Ville procède par appel d'offres pour les travaux de construction et c'est la firme Legault et Touchette qui a obtenu ce contrat de 1,9 million \$. C'est d'ailleurs le plus important contrat voté durant l'après-midi. Les autres contrats avaient trait à des montants allant de 16 000 à 500 000 \$. L'assemblée est d'autant plus terne et technique qu'elle ne donne pas de vision d'ensemble à ces approvisionnements parcellaires.

Les travaux à la carrière Miron seront surveillés par les ingénieurs de la Ville, par ses techniciens spécialistes et par les consultants de Tecsub. Des cahiers d'exigences spéciales ont été adjoints à l'appel d'offres et un programme de prévention a reçu l'assentiment de la Commission de santé et sécurité du travail.

Le conseiller Brunelle rappelle que ce contrat vient compléter un travail amorcé voici trois ans et qui vise à contrôler et à détruire les biogaz provenant de 30 millions de tonnes de déchets. On traitera ceux-ci, puis on fermera le circuit en 1994, ajoute le conseiller. On vise à acheminer les gaz par un système souterrain jusqu'à la fermeture de la carrière en 1994.

en matière de lésions professionnelles).

« Le pouvoir de décision des agents d'indemnisation dérape de plus en plus entre les mains des avocats et des médecins de la CSST, déplore Godbout. C'est ce qu'on appelle la judiciarisation du système. Un phénomène qui pourrait être atténué en allégeant l'ensemble du processus décisionnel de la CSST et en dosant intelligemment le formalisme et la rigueur propres à chacune de ses instances ».

Si tout reste à faire dans ce dossier, il en va de même dans celui des usines Angus, qui fermeront leurs portes en janvier. Car en dépit des pressions répétées de la FTQ auprès de la direction de CP Rail pour qu'elle surseoie à sa décision, rien ne débloque.

Convaincu de la rentabilité de l'usine, M. Fernand Daoust est aussi persuadé que si les premiers ministres Mulroney et Bourassa incitaient les dirigeants de l'entreprise à s'enfermer avec lui dans une salle pour examiner les raisons de la fermeture, des solutions seraient trouvées et les 1000 emplois en jeu sauvés.

« Ça ne fait aucun doute dans mon esprit, affirme Daoust. Mais d'abord, il faut connaître les raisons qui poussent le CP à vouloir agir ainsi. En refusant systématiquement de nous rencontrer, j'en conclus qu'on veut nous cacher des choses et que cette décision est peut-être bien politique. Car à l'approche d'un référendum sur la souveraineté du Québec, le seul objectif d'une décision aussi illogique pourrait être de nous envoyer un message nous incitant à réfléchir... »

La Cour municipale risque d'être perturbée par le débrayage de ses procureurs syndiqués

Clément Trudel

LES VINGT-DEUX procureurs syndiqués de la plus grosse Cour municipale du Canada — celle de Montréal, qui comprend 16 juges et 31 procureurs, en incluant les non-syndiqués — ont l'intention de faire grève vendredi (29 novembre) et lundi (2 décembre).

On a déjà vu des avocats faire grève — à l'Aide juridique notamment — mais c'est la première fois que la Cour municipale de Montréal risque de voir sa machine grippée par l'absence de 20 de ses procureurs, si c'est l'offre de services du syndicat qui est retenue, ou de 10 procureurs si la Ville réussit à convaincre le Conseil des services essentiels.

L'employeur voudrait qu'ils soient

12 à assurer les « services essentiels » pour les 900 dossiers prévus ces deux jours-là, mais il se tient prêt à annuler au besoin quelque 1200 « assignations » de témoins, histoire de ne pas provoquer des déplacements et des coûts inutiles. Une portion des dossiers devra toutefois « être traitée en profondeur », selon le procureur chef Jean-Guy Leduc qui a lui-même remis au CSE copie d'une directive qu'il a signée le 21 novembre; directive où il prie les procureurs de ne pas faire inscrire trop de dossiers les deux jours de grève prévue ! La Cour municipale de Montréal comprend 10 salles d'audience; elle a procuré l'an dernier à la Ville un revenu de 23,2 millions \$.

Au mieux, Me Leduc voudrait que tous les procureurs soient là, vendredi et lundi prochains, « et partent

très tôt, une fois réglé le sort des dossiers où leur présence est nécessaire ». Me Leduc dit se méfier du flou de l'expression « au besoin » qu'utilise le syndicat pour signifier que ses membres seront disponibles s'il y a urgence.

Les syndiqués proposent, eux, six fois moins d'avocats que ne le voudrait la Ville, soit « un procureur pour les procès, un procureur pour les comparutions ». Les deux parties s'entendent sur le fait que le samedi, 30 novembre, sera « jour ordinaire »; il s'agira essentiellement de savoir si les personnes arrêtées la veille et emmenées en cour ce samedi-là devront ou non être remises en liberté.

Hier, la présidente du Conseil des services essentiels, Me Madeleine Lemieux, et quatre autres commissaires ont entendu les deux parties

qui ont eu à ce jour 17 rencontres de négociation, la dernière s'étant déroulée le 28 octobre. Le Conseil décidera, aujourd'hui ou demain, si la liste de services proposée par le syndicat suffit, s'il n'y a pas de péril pour « la santé et la sécurité du public ».

Me René Boucher, président de ce syndicat d'avocats en matières pénales et criminelles accrédité en février 1990, a été le principal témoin de la partie syndicale qui est toujours en attente de la signature d'une première convention. Il est à noter qu'un autre syndicat d'avocats, celui du contentieux « civil » de la Ville, a signé récemment un premier contrat de travail avec Montréal. Me Boucher rappelle que très peu de clauses ont été paraphées et que les points qui achoppent sont de nature économique et professionnelle.

Femmes battues: des sentences comme les autres

Josée Boileau

NI DÉSOEURVÉS, ni pauvres hères emportés par la colère, la majorité des hommes qui battent leur femme cumulent au contraire un emploi et des antécédents judiciaires.

Par contre, et là encore un mythe tombe, les sentences rendues dans les cas de violence conjugale se comparent tout à fait aux sentences reliées aux autres infractions contre la personne.

Ces données ont été rendues publiques hier par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes vic-

times de violence conjugale, qui a mené une étude sur le traitement judiciaire réservé aux dossiers de femmes battues.

Cette recherche est la première du genre depuis qu'en 1986 le ministère de la Justice a émis une politique indiquant que le droit criminel s'applique aux agressions commises par un conjoint sur sa compagne.

Le Regroupement a limité son étude à deux districts, un en milieu urbain qui est Québec, et un autre de milieu rural, soit Kamouraska. L'auteur de l'étude et présidente du Regroupement, Mme Liliane Côté, a compilé 267 dossiers de violence con-

jugale survenus en 1988 dans ces districts et a mené 10 entrevues exhaustives avec des femmes battues.

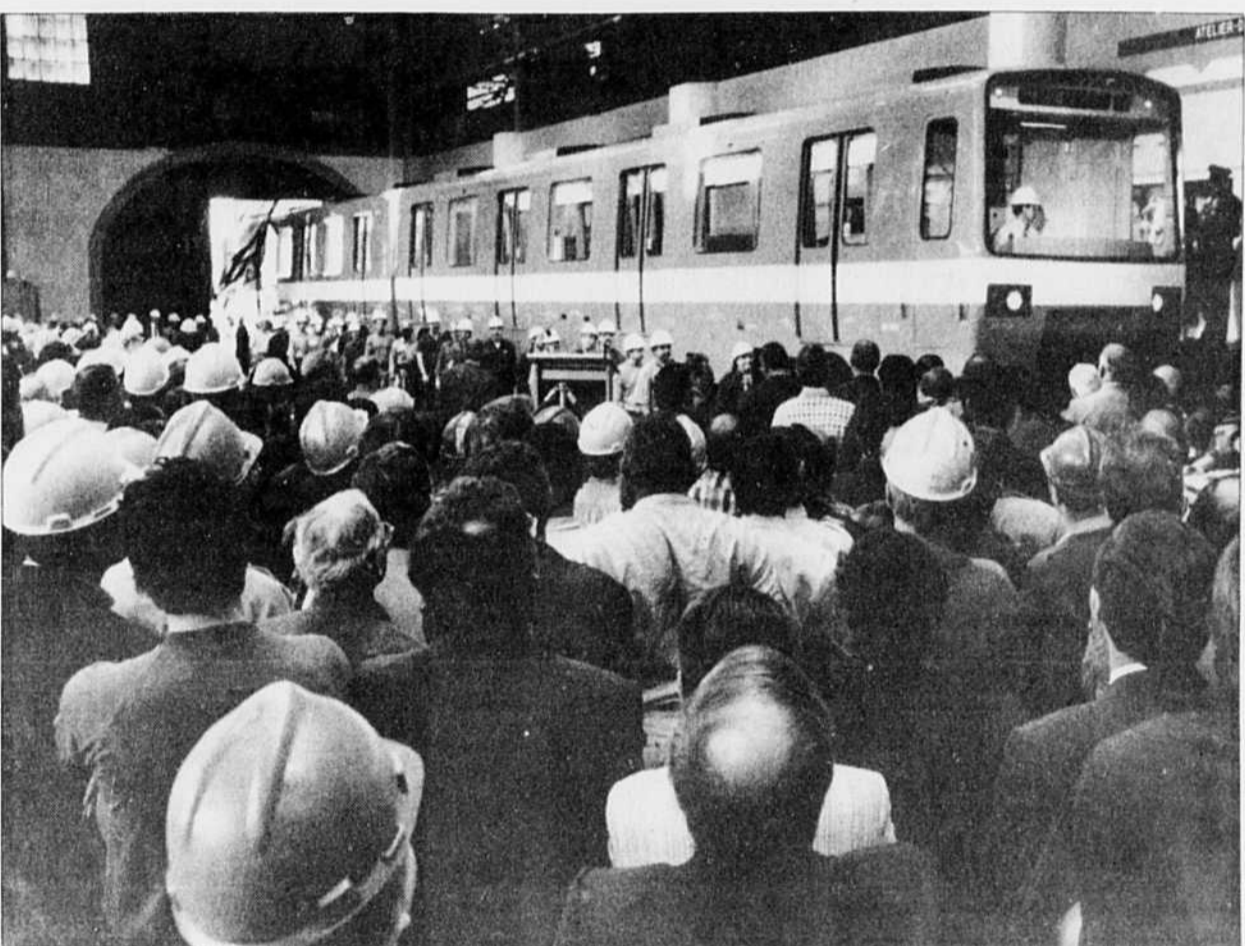
Si Mme Côté ne prétend pas en tirer des conclusions pour l'ensemble du Québec, les résultats de sa recherche font valoir de nombreuses pistes de réflexion.

On y apprend ainsi que 90 % des accusés avaient entre 20 et 49 ans, que les deux tiers d'entre eux, avaient un emploi, que 65 % comptaient des antécédents judiciaires dus à des problèmes autres que la violence conjugale (infractions contre la personne, la propriété ou conduite avec facultés affaiblies). Enfin,

dans 40 % des cas, ils étaient sous l'influence de la drogue ou de l'alcool au moment de l'infraction.

Dans 81 % des cas, il y a eu arrestation de l'homme agresseur et on note que 66 % de ceux qui vont en cour plaident coupables. Mais seuls 25 % des hommes arrêtés subissent un procès et le quart de ceux-ci sont punis de peines de prison.

Par ailleurs, un seul critère compte quand vient le moment de décider d'une peine d'emprisonnement : la présence d'antécédents judiciaires. La gravité du geste ou non n'est absolument pas considérée.



Un des premiers wagons de métro rénovés dans les ateliers du CN.

PHOTO JACQUES GRENIER

Cure de jouvence à 336 wagons de métro

Jean Chartier

LA SOCIÉTÉ de transport de la Communauté urbaine de Montréal a reçu hier les premières voitures de métro rénovées par l'atelier du Canadien National de Pointe-Saint-Charles. Le CN est appelé à rénover 336 des 759 voitures de métro d'ici à septembre 1993 pour une valeur de 60 millions \$.

La directrice générale de la STCUM, Mme Louise Roy, a déclaré à cette occasion qu'après 25 ans de service, il était devenu nécessaire de rénover les voitures de métro afin d'allonger leur durée de vie de 20 ans. Les travaux améliorent la performance des équipements, accroissent la sécurité des voitures et modernisent le compartiment des voyageurs.

Le contrat de rénovation des MR-63 a été octroyé au CN le 9 juillet 1990 à la suite d'un appel d'offres public et c'est le gouvernement du Québec qui défraye les trois quarts du coût de l'opération.

Le président de la STCUM, M. Ro-

bert Perreault, a expliqué qu'il s'agit d'être fidèle au plan de relance du transport en commun et de concrétiser l'engagement de maintenir en bon état ce patrimoine évalué à plusieurs centaines de millions \$. Outre la réparation des dommages causés par la corrosion, les travaux consistent en une nouvelle peinture, la vérification complète des systèmes électriques, l'installation d'un nouveau système de sonorisation, ainsi que de convertisseurs statiques, et finalement de nouveaux sièges pour les passagers et le conducteur. Les murs et le plancher seront également recouverts à neuf.

Le pdg de l'atelier de Montréal a fait part de l'intention du CN de faire de l'atelier de Montréal le leader nord-américain dans le domaine de la remise à neuf du matériel ferroviaire, tout en développant de nouveaux marchés dans l'entretien de blocs électrogènes et de moteurs diésels. L'atelier de Montréal détient les

droits exclusifs au Canada sur la vente et l'installation de microprocesseurs dits *Complete Locomotive Control*, ayant trait au matériel de traction. Ce dispositif confère aux locomotives une plus grande fiabilité, peu importe leur âge.

L'atelier de Pointe-Saint-Charles du CN est maintenant le principal employeur industriel de Montréal avec un effectif de 1600 personnes. Cet atelier est dorénavant géré sur une base autonome pour la recherche de contrats et le déroulement de ses activités quotidiennes.

C'est la diminution de la demande interne du CN pour des travaux d'entretien qui a incité la direction à restructurer ses ateliers pour qu'ils s'affirment sur les marchés extérieurs. Ceci se produit dans des conditions favorables car l'industrie ferroviaire nord-américaine préfère reconstruire les véhicules plutôt que les remplacer dans la présente période de rationalisation.

Le Réseau d'aide aux sans-abri est déçu de la vision « à court terme » des pouvoirs publics

Isabelle Paré

JUGÉES trop « parcellaires » et « temporaires », les mesures du plan d'action sur l'itinérance dévoilé au début du mois par la Ville de Montréal et le ministre Côté ne font pas l'unanimité au sein des groupes d'aide aux itinérants.

Hier, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSI) qui regroupe 52 organismes publics et communautaires oeuvrant auprès des sans-abri s'est dit carrément déçu de la vision à court terme qui émane du plan conjoint formulé par les pouvoirs publics.

« Il faut dépasser les mesures de dépannage et trouver des solutions à long terme à l'itinérance. On a choisi une solution éphémère où 16 organismes joueront le rôle d'accueil de référence que jouait Dernier Recours », a soutenu hier Mme Monique Picard, la présidente du Réseau.

Le plan de 4 millions \$ présenté par Québec et la Ville de Montréal le 4 novembre dernier comme solution à la disparition de Dernier Recours reposait sur la redistribution du rôle de référence à 16 organismes du réseau. Le ministère de la Santé et des Services sociaux avait aussi annoncé la création d'une unité de soins de 10 lits pour les sans-abri souffrant de maladies mentales et de polytoxicomanie. De son côté, la Ville de Montréal s'est engagée à ouvrir un centre d'aide pour les itinérants souffrant du sida.

Dans sa réaction tardive, le Réseau d'aide s'offusque d'autant plus du plan formulé par les pouvoirs pu-

blics qu'il ne fait pas grand cas des causes de l'itinérance et des moyens de prévention. D'après Mme Picard, tant le gouvernement que l'administration municipale ferment les yeux sur les besoins en logement, le manque de planification de la désinstitutionnalisation et l'absence de programmes d'emplois adaptés pour ceux qui sortent de l'itinérance.

« Il faut que les mesures prises aillent plus loin, autrement on ne sera pas plus avancé que dans le cas de Dernier Recours. On ne parle que du curatif, mais pas de prévention », reproche Mme Picard, qui affirme que le nombre de jeunes itinérants monte en flèche.

Le réseau s'explique mal, notamment, pourquoi le ministère a choisi d'investir dans la création de 10 lits à l'hôpital, et cela même alors que tout le monde s'entend pour dire que les sans-abri sont réfractaires à ce genre de milieu.

Alors que l'hiver pointe son nez, le Réseau d'aide estime néanmoins que le nombre de lits est suffisant pour répondre aux itinérants au cours des prochains mois. Par contre, on concède que certains ex-clients de Dernier Recours, des cas très lourds, se heurtent aux portes de ressources qui n'ont pas l'expertise pour les accueillir. « Il y a toujours des situations malheureuses », a-t-on avoué.

Reste que le plan d'action du ministère est loin d'avoir fait ses preuves. La coordination entre les ressources semblent faire défaut, à tel point que certains groupes ne seraient pas encore au courant d'avoir été identifiés par le ministère !

Vente de fin de mois du "Terminator" HONDA!

Venez rencontrer Kuno "The Terminator" Wittmer qui vous fera une offre que vous ne pourrez pas refuser sur toutes les Civic EX et Preludes 1991.

"Hasta la vista" les gros prix!

Plus pour votre dollar

Un achat sûr!

Nous étions le premier détaillant Honda à Montréal et Laval et nous demeurons les pionniers de l'épargne. C'était vrai dans le passé et ce sera vrai avec tous les modèles Honda.

Honda

1110 rue Bleury
Tél: 879-1550

Honda

266 boul. Labelle
Tél: 625-1953

ROLEX

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX

Information

Ville de Montréal

Assemblées publiques des commissions permanentes du Conseil

Commission permanente de l'environnement et des travaux publics

Le vendredi 29 novembre 1991, à 14 heures
Salle du Conseil, 275 rue Notre-Dame Est

Thème: Délibérations et adoption du rapport relatif au projet de règlement sur le contrôle des chiens.

On peut se renseigner à ce sujet auprès de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Renseignements: 872-3770

Le 27 novembre 1991

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL

MANTEAUX DUVET EXXA

VALEUR ORIGINALE 225\$

169\$

A DÉMÉNAGER 2051 PEEL 843-6248



Les 19 jeunes Haïtiens réfugiés à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince étaient toujours enfermés, hier, huitième journée de l'occupation. Ci-haut, un des forcenés derrière les grilles de l'édifice placardées d'inscriptions en faveur du président en exil, Jean-Bertrand Aristide.

L'impasse persiste à Port-au-Prince

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — L'occupation des bureaux de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince entre dans sa huitième journée.

Hier, c'était toujours l'impasse dans la capitale haïtienne, où un groupe de 19 jeunes restent retranchés à l'étage qu'occupe la chancellerie du Canada, normalement considérée territoire étranger par le pays hôte.

« Les gens occupent toujours les lieux. La situation à l'ambassade demeure la même », a indiqué hier à sa sortie des Communales le ministre des Affaires extérieures, Mme Barbara McDougall.

Au passage, Mme McDougall signale les progrès réalisés dimanche dans les discussions à Cartagène, Co-

lombie, entre le président en exil Jean-Bertrand Aristide et des parlementaires haïtiens, favorables au général putschiste Raul Cédras.

Au ministère des Affaires extérieures, on rappelle que le gouvernement souhaite toujours une solution « non violente » à l'occupation des locaux par 16 hommes et trois femmes d'un groupe baptisé le *Front des militants réunis*, qui serait lié à Cuba et à la Libye.

Au départ, le Canada a refusé d'accorder l'asile politique aux occupants parce que ce statut n'est pas reconnu officiellement par la diplomatie canadienne, mais surtout que pour les autorités canadiennes, occuper des bureaux et menacer ses ressortissants n'est pas une façon d'obtenir le statut de réfugié.

« Ils ont réussi à se rendre dans d'autres pièces de l'ambassade, mais n'ont sans doute pas eu accès aux do-

cuments confidentiels placés dans un coffre », a indiqué hier la porte-parole du ministère des Affaires extérieures, Mme Nicole Martel.

De sorte que les occupants ont vraisemblablement été en position de se procurer la nourriture et l'eau pour survivre, pense-t-on.

Entre-temps, à l'extérieur, les policiers haïtiens continuaient de faire leur ronde dans le quartier, « à la demande des marchands du secteur », ajoutait Mme Martel.

Les Affaires extérieures ont eu vent des demandes d'asile politique et d'intervention de la Croix-Rouge, « mais nous n'avons jamais été informés de la chose par les canaux officiels », a dit Mme Martel.

Le président en exil Aristide doit séjourner au Canada les 9 et 10 décembre, à Montréal, à Ottawa et peut-être à Québec.

La police de la CUM s'organise pour éviter un autre cas Marcellus François

d'après la Presse Canadienne

LES DIRIGEANTS du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) ont récemment entrepris de corriger toute une série de failles mises en lumière en cours d'enquête du coroner sur la mort de Marcellus François.

Selon un document daté du 7 novembre 1991 et découvert par surprise, hier, en cette 16e journée d'enquête, le recours au SWAT (l'équipe technique) ne sera dorénavant envisagé que « comme un moyen ultime et de dernier recours ».

Il faudra que la vie et la sécurité humaines soient mises en danger pour justifier une intervention armée du style *hijack* opération d'intervention lorsque les suspects sont en mouvement) « parce que trop risquée », peut-on lire dans le document.

On se souvient que le 3 juillet dernier, quand Marcellus François a été atteint d'une balle tirée par le sergent Michel Tremblay, du SWAT, les policiers de la filature avaient acquis la certitude (à 75 %) qu'ils avaient retracé Kirt Haywood recherché, tout comme Carol Richards, pour

tentative de meurtre.

Le document déposé hier et qui contient six autres décisions a été découvert par Me Gerald La Haye, qui assiste le coroner Harvey Yarosky dans son enquête, au moment où il interrogeait le lieutenant Pablo Palacios qui avait pris le contrôle de l'opération policière après le coup de feu tiré sur Marcellus François, originaire de Sainte-Lucie.

Cette directive selon laquelle l'intervention du SWAT devrait être réservée aux seuls cas où tous les autres moyens auraient été utilisés est de nature à être agréée par le lieutenant Palacios.

Ce dernier a dit hier qu'il n'aurait jamais eu besoin du SWAT pour arrêter ou convaincre Kirt Haywood de se rendre en raison de la relation qui existait entre eux.

Tout trafiquant de drogue qu'il était, Haywood était un informateur de la police. Il fournissait des informations sûres sur le trafic de la drogue dans le quartier de la Petite-Bourgogne, a expliqué le lieutenant Palacios.

La deuxième directive a trait à la supervision de la stratégie d'une intervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

tervention armée du SWAT qui, in-

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Clark

Mais dit qu'ils n'avaient pas raison d'être inquiets, a-t-il affirmé au sujet des protestations de ses collègues. Le mot a fait peur, le mot a choqué dans certains cas. C'est compréhensible, il y a des fantômes au Québec. Un de ces fantômes-là s'appelle référendum.

Après avoir indiqué à plusieurs reprises la semaine dernière que son gouvernement avait bon espoir de déposer un projet de loi référendaire avant l'ajournement des Fêtes, le ministre Clark a soudainement précisé en début de semaine qu'il n'avait finalement pris aucun engagement à ce sujet.

« Nous avons l'intention de donner au gouvernement fédéral, par prudence, un outil que nous n'avons pas maintenant. Nous ne nous sommes pas engagés à nous servir de cet outil », a-t-il de nouveau protesté au sujet de son projet de référendum à la faveur d'un passage à Montréal où il rencontrait le Conseil du patronat hier après-midi.

◆ Montréal

Rappelons que le 6 août dernier, la Corporation des célébrations du 350e anniversaire de Montréal a annoncé l'octroi de 644 175 \$ à 92 projets dans les arrondissements pour permettre « des fêtes plus petites, plus intimement liées à la vie des citoyens dans leur quotidien ».

Les 450 000 \$ récupérés par la Ville dans les Maisons de la culture représentent environ les deux tiers des subventions ainsi annoncées par Montréal 1992 qui dispose pourtant de 14,5 millions \$ venant de la municipalité.

Depuis son lancement, la Corporation a pourtant toujours affirmé qu'elle s'appuierait sur les organismes et les manifestations du milieu.

Dans *Le répertoire des réalisations de l'administration du RCM au cours du mandat 1986-1990*, le parti du maire Jean Doré insistait lui aussi, lors de la dernière campagne électorale, sur le fait que « le réseau des

Maisons de la culture constitue un soutien majeur à la création, la production et la diffusion culturelles à Montréal ».

« Ce réseau devient un levier de plus en plus important pour insuffler un dynamisme nouveau dans la vie communautaire des quartiers », soutenait le RCM.

« Il est donc important de consolider et de compléter le réseau des Maisons de la culture », promettait le parti du maire Doré.

Bien que les Maisons soient au coeur du programme du RCM, la paternité en revient plutôt à M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif sous le maire Drapeau.

À la fin des années 1970, celui-ci souhaitait adapter une formule développée en France, dix ans plus tôt, par le ministre de la Culture du général de Gaulle, M. André Malraux : une formule visant l'amélioration de la qualité de vie urbaine et la démocratisation de la culture.

◆ Ryan

des arrestations », dit-il.

Dans l'ensemble, le ministre estime que « la seule ligne de conduite sage » est d'essayer de trouver une solution générale au problème du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes. Il se refuse toujours pour le moment à faire entrer la police en bonne et due forme à Kahnawake et poursuit des discussions avec les leaders locaux. Il se félicite enfin que son homologue fédéral soit « exactement sur la même longueur d'onde ».

◆ Le système

tives pour l'agriculture, puisque généralement les gouvernements ont recours à ces politiques ad hoc dans des situations de crises, souvent provoquées par des fluctuations importantes dans la production qui surviennent lorsqu'il n'y a pas gestion de l'offre.

Pour le moment, M. Proulx préfère s'en tenir à la position canadienne et n'a pas jugé bon de se joindre au lobby des ministres fédéraux et de d'autres dirigeants agricoles du Canada anglais qui ont pris la route de Genève afin d'y défendre les quotas d'importation, actuellement de 3 %. Le Canada propose de les porter à 5 %, en guise de compromis.

L'UPA préfère plutôt consolider ses appuis au Québec. Même si M. Proulx est en mauvais termes par les temps présents avec le ministre de l'Agriculture, Yvon Picotte, il cherche à le rejoindre hier après-midi pour lui proposer de redynamiser le front commun québécois en faveur de l'article 11.

Par ailleurs, M. Picotte déclarait qu'il s'en remettait à la délégation fédérale dépechée à Genève, puisque la position canadienne est aussi la position québécoise. Mais il se disait prêt, si une réunion ministérielle était convoquée, à se rendre sur place pour veiller à ce que les fédéraux fassent le travail qu'on attend d'eux.

M. Picotte a mentionné d'abord qu'il ne faut pas s'en faire avec le rapport Dunkel, puisque « des dizaines de papiers ont circulé depuis un an. Il faut savoir qu'on est dans une impasse. Des papiers circulent pour tester les pays qui participent aux discussions, dans le but de provoquer un rapprochement », a-t-il soutenu.

Néanmoins, du côté du ministère des Affaires internationales du Québec, des fonctionnaires procèdent à l'analyse du contenu du document afin de dégager un point de vue plus étoffé du Québec.

Le ministre dit « avoir eu la certitude » que la position défendue par le Canada est celle soutenue par le Québec, à savoir « le renforcement de l'article 112c (du GATT) et la protection de ce qu'on appelle les programmes verts qui touchent l'office du crédit agricole, l'assurance-récolte et l'assurance-stabilisation ». À l'UPA, on parle plutôt des quatre piliers, en ajoutant à ces trois volets

celui de la gestion de l'offre.

M. Picotte n'envisage toutefois pas sans inquiétude les discussions qui se poursuivent laborieusement. Il affirme que sans la protection de l'article 11 2c, l'agriculture québécoise est menacée de « catastrophe ». Il estime enfin que « tout le monde est sur la même longueur d'onde » à ce sujet au Québec. Selon lui, le gouvernement du Québec « défend les mêmes intérêts que l'UPA et la Fédérée ».

Pour sa part, avant de quitter Mexico, M. Wilson a lui aussi avoué son inquiétude au sujet des négociations en cours au GATT sous le vocable de Uruguay Round. Il y a eu, selon lui, « des progrès » dans le dossier agricole des Américains et les Européens, mais en rappelant qu'il y a 108 pays à cette table de négociations. Il a réitéré que le Canada est en désaccord avec les États-Unis, qui veulent appliquer des tarifs à la place des quotas, mais sans aucune exception. Ottawa demande des exceptions pour le lait, les oeufs et la volaille, qui sont ici des productions contingentes.

Le gouvernement canadien a cependant du mal à cacher ses craintes. En plus d'envoyer deux ministres à Genève, M. Mulroney a téléphoné au président George Bush et à d'autres leaders à travers le monde pour les supplier de préserver les offices de commercialisation mis sur pied par les producteurs avec l'appui des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

Si l'article 11 tombe au GATT, les conséquences au Canada risquent de dépasser considérablement les intérêts agricoles et de déboucher directement sur la question constitutionnelle. Ken Tjaden, président de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, avouait cette semaine que « cela pourrait avoir un effet réel sur tout le débat constitutionnel ». C'est en effet au Québec que le contingentement de la production est le plus répandu. En outre, l'UPA demande depuis au moins un an le rapatriement à Québec de tous les pouvoirs en matière d'agriculture. L'UPA et ses alliés donneront probablement demain une conférence de presse. Enfin, l'UPA tient son congrès annuel la semaine prochaine à Québec.

◆ Libman

initiative représente « une ouverture faite en toute sincérité dans le souci d'assurer aux anglophones une solide réflexion sur cette question avant qu'on ne soit engagé dans le processus d'accession à la souveraineté ». Elle a estimé qu'un boycott « pénalisait » la communauté de langue anglaise. Le PQ, a-t-elle rappelé, aura un rôle central à jouer lors de l'accession du Québec au statut d'État souverain.

Puisque, comme le montrent les sondages, « le Québec sera souverain », a-t-elle soutenu, il est important de débattre maintenant des droits qui seront reconnus aux anglophones dans la Constitution québécoise tout comme de réfléchir avec eux à la contribution qu'ils souhaitent apporter à un Québec souverain.

Sans s'avancer sur le terrain miné des promesses, elle laisse entendre que les droits garantis aux anglophones en matière d'éducation par la Constitution canadienne devront être garantis par la Constitution québécoise. De nouvelles lois devront être édictées pour prendre en compte la communauté anglophone. De tout cela il faut parler tout de suite pour être prêts.

Sur la question des lois linguistiques, Mme Blackburn avance que « les règles seront peut-être différentes » dans un Québec souverain. Mais elle signale que « ce n'est pas parce que le Québec sera souverain que cela fera disparaître les 350 millions d'anglophones sur le continent ». Elle rappelle que la loi 101 n'a pas été adoptée contre les anglophones mais pour freiner l'envahissement de la langue anglaise.

Pagé invite les entreprises à l'école

Caroline Montpetit

LE MINISTRE de l'Éducation du Québec a suggéré aux dirigeants d'entreprises de se rendre directement dans les écoles rencontrer les étudiants pour les inviter à s'orienter vers les métiers où subsistent des pénuries de main-d'oeuvre professionnelle.

Devant les représentants de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Pagé a repris ainsi l'appel lancé récemment par le président de cet organisme, M. Jean Guibault.

Évoquant les problèmes de recrutement de main-d'oeuvre du Québec, notamment dans des métiers traditionnels tels la boucherie ou la mécanique automobile, M. Pagé a rappelé que les personnes qui avaient moins de neuf années de scolarité affichaient un taux de chômage de

14,9 %.

Selon les données avancées par le ministre, le soutien à la formation dans les entreprises canadiennes et québécoises demeure d'ailleurs faible dans le contexte de mondialisation des marchés.

« Ce soutien correspond à 0,5 % du produit intérieur brut au Canada, en comparaison de 0,66 % du PIB aux États-Unis, 1,40 % du PIB au Japon et 1,96 % du PIB en Allemagne », explique-t-il.

Dans le but d'améliorer la qualité ainsi que l'accès à la formation professionnelle, M. Pagé suggère donc une fois de plus la concertation entre tous les ministères concernés du gouvernement du Québec, en partenariat avec les dirigeants d'entreprises.

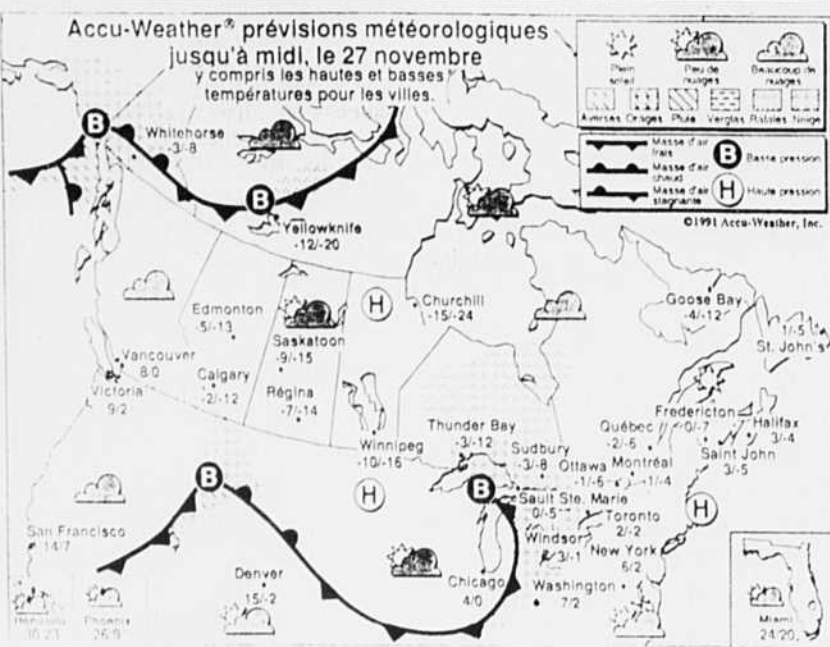
« Nous ne pouvons accepter comme gouvernement que trop de jeunes se placent en situation économique difficile et voire, dans plu-

sieurs cas, de dépendance économique faute de formation suffisante », précisait M. Pagé.

M. Pagé a ajouté qu'une enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révélait que 46,7 % des employeurs québécois éprouvaient, en 1989, des difficultés à recruter du personnel qualifié.

La formation professionnelle mérite d'être valorisée, et personnel mieux que les directeurs d'entreprises ne peut transmettre aux étudiants la nécessité de poursuivre des études, a dit le ministre.

LA METEO



Situation générale: une crête barométrique centrée sur le Québec a dégagé le ciel des régions de l'ouest et du sud. Plus à l'est, le temps demeure variable.

La province aura donc généralement du beau temps grâce à cette crête. Toutefois, les régions de l'ouest connaîtront un ennuagement suivi d'un peu de neige à l'approche d'une dépression venant du centre de l'Ontario.

Demain, la dépression traversera le nord du Québec en donnant un peu de neige sur son passage tandis que les régions du sud auront un dégagement partiel.

Les températures seront près des normales saisonnières aujourd'hui et demain.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en après-midi. Max.: 4. Demain: chutes de neige suivi d'un dégagement partiel.
LEVER DU SOLEIL: 7 h 08
COUCHER: 16 h 15

QUEBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: neige débutant en matinée. Accumulation pouvant atteindre 5 cm. Max.: 3. Demain: faible neige.
Réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement suivi de faible neige en après-midi. Max.: -4. Demain: faible neige.
Pontiac-Gatineau et Lévis: ennuagement en matinée. Possibilité d'un peu de neige par la suite. Max.: 0. Probabilité de précipitations: 60 %. Demain: faible neige.
Laurentides: ensoleillé en matinée suivi d'un ennuage-

ment avec possibilité de chutes de neige. Max.: -1. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: faible neige.

Ottawa-Hull: ennuagement suivi d'une possibilité de neige en fin d'après-midi. Max.: 2. Probabilité de précipitations: 40 %. Demain: dégagement partiel.

Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin d'après-midi. Max.: 3. Demain: chutes de neige suivi d'un dégagement partiel.

Québec, Beauport: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en soirée. Max.: 2. Demain: chutes de neige.

Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en soirée. Max.: 3. Demain: chutes de neige suivi d'un dégagement partiel.

Saguenay et Lac St-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en soirée. Max.: 1. Demain: faible neige.

Châteaueux et Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -1. Demain: faible neige.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: nébulosité partielle avec possibilité de chutes de neige. Max.: 0. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ennuagement suivi de faible neige.

Gaspé et Parc-Fanillon: nébulosité partielle avec possibilité de chutes de neige. Max.: -1. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ennuagement. Source: Environnement Canada

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

15 ans

ciel 98,5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

THAÏLANDE

IDENTIFIEZ
4 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 29 NOVEMBRE 1991

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION

REMPLISSEZ ET RETOURNEZ A
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL, JAH 3Z3

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

TELEPHONE _____

*QUESTION D'ADHÉSION À COMPLÉTER: 90 + 85

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE
PHOTOCOPIER REFUSÉ

LE DEVOIR **exotik** **ours**

AVOCAT

• 3 à 5 années d'expérience • intéressé au litige commercial. Très bonne possibilité de carrière pour personne intelligente et ambitieuse.

Toutes réponses seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae au:

DOSSIER 1508
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H1Y 3S6



Québec se donne jusqu'en août pour trouver un acheteur à Kemtec

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LES INSTALLATIONS de la firme pétrochimique Kemtec seront maintenues en bon état au moins jusqu'en août 1992, le temps de trouver un acheteur.

Le coût de l'opération est estimé entre 7 et 10 millions \$, a indiqué hier à Montréal le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, responsable de la Société de développement industriel qui a pris possession de Kemtec par le biais d'un syndicat.

La facture de la « mise en veilleuse » des installations sera payée à même les comptes à recevoir de Kemtec ainsi que les produits pétrochimiques encore disponibles dans les installations, a précisé le ministre.

On se rappellera que l'usine Kemtec a été fermée en septembre dernier, au moment de la débandade financière de la société Lavalin, qui en avait le contrôle. Quelque 300 travailleurs avaient alors perdu leur emploi.

La SDI, l'une des créancières de Kemtec, a alors mis la main sur les

installations, le consortium bancaire refusant de le faire malgré des créances de 125 millions \$.

Pour éviter que les installations ne se détériorent, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, avait annoncé le 13 septembre un plan d'urgence de deux millions \$ destiné à surveiller et assurer la sécurité des installations.

La décision d'utiliser les comptes à recevoir ainsi que la vente des produits encore dans les installations pour financer le « mise en veilleuse » a été prise en accord avec le consortium bancaire.

Le montant prévu devrait permet-

tre de maintenir l'entretien du site jusqu'en août 1992, de dire le ministre. De 35 qu'ils étaient dans les jours suivant la fermeture, les travailleurs sont actuellement au nombre de 100 chez Kemtec.

D'ici août, le gouvernement compte bien avoir trouvé un acheteur « d'envergure internationale, diversifié, avec un réseau de distribution et des ressources financières », de préciser le ministre Tremblay.

Des discussions sont d'ailleurs en cours, assure-t-il, avec des investisseurs potentiels. Ils sont toutefois de l'extérieur du Québec.

La CVMQ bloque 300 000 \$ dans une société de R-D

Robert Dutrisac

EMPLOYANT UNE procédure peu habituelle, la Commission des valeurs mobilières du Québec a bloqué les fonds d'une société de recherche-développement, un des nombreux « projets irréguliers » avec lesquels la Commission a maille à partir.

La Commission a bloqué la somme de 300 000 \$ dans le compte en banque de la société Geoneu enr., qui donne présumément droit à des déductions fiscales pour de la recherche-développement faite par Géosynapses.

Le porte-parole de la Commission, M. Marc Barrière, a indiqué qu'une somme équivalente a déjà pris le chemin d'un compte bancaire en Suisse, selon les premières indications.

La Commission a donc ordonné à la Banque Laurentienne du Canada, succursale du 15, rue Authier, à Granby, et à M. Marc Blais « de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont ils ont la garde ou le contrôle et qui appartiennent à Geoneu enr. ». M. Blais agirait à titre d'intermédiaire, de « comptable », selon M. Barrière.

En outre, la CVMQ a interdit à MM. Marcel Goyette et Gilles Brodeur ainsi qu'à Mme Lise Bissonnette (il ne s'agit pas de la directrice du DEVOIR) d'effectuer le placement de contrats d'investissement

sous forme de parts dans la société Geoneu enr.

Ce placement s'effectue sans qu'un prospectus soumis au visa de la Commission ait été établi. « On aurait ainsi recueilli une somme approximative de 600 000 \$ auprès des épargnants », précise la Commission qui tiendra une audience sur ce cas vendredi matin comme le veut la procédure de blocage.

La Commission a de plus allongé sa liste grise du 18 novembre en y ajoutant 11 autres sociétés qualifiées par elle de « projets irréguliers », à savoir :

- HTH Systems;
- Société de recherche Systèmes interactifs;
- Société P.O.R.T.
- AGRO Cervi-01, recherche cerf;
- Société de recherche A.I.R. (LESA);
- Société de recherche L.E.A.P.;
- Société de recherche et développement Aerocrane of Canada;
- Société de recherche en Aéroglosses;
- Logitech, Société de recherche;
- Société de recherche Dialogique;
- Société de recherche Consol Universal.

La Commission a rappelé que « le risque de perte financière est excessivement élevé dans le cas de projets irréguliers ». Elle invite les investisseurs qui ont été sollicités à investir dans ces projets à communiquer avec son service à la clientèle.

EN BREF...

Norsk Hydro licencie

BÉCANCOUR (PC) — Norsk Hydro Canada a annoncé hier une réduction de sa production pour une période d'un an qui se traduira par le licenciement de 136 travailleurs à son usine de Bécancoeur. L'entreprise a fait savoir qu'elle devait diminuer sa production de 50 %, soit de 20 000 tonnes, afin de réduire ses inventaires. Elle soutient que cette situation est attribuable aux accusations de dumping portées par les États-Unis contre les producteurs canadiens et norvégiens et à la récession qui a créé un déséquilibre entre l'offre et la demande. Pour 1991, l'usine de magnésium de Bécancoeur envisageait une production de 40 000 tonnes, soit 80 % de sa capacité totale.

La Banque Laurentienne dans le courtage

La Banque Laurentienne va prendre une participation de 51 % dans la maison de courtage Valeurs mobilières Sélect Inc. Celle-ci est membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Son capital, après investissement de la Laurentienne, sera d'environ 500 000 \$.

Baisse des ventes de Bombardier

Bombardier annonce que les ventes nettes consolidées pour le trimestre clos le 31 octobre sont de 719,1 millions \$, contre 776,4 millions pour la même période en 1990. Le bénéfice net est de 21,5 millions \$ au lieu de 21,4 millions précédemment. Pour les neuf premiers mois de l'exercice, les ventes nettes sont de 2 milliards \$, soit le même niveau que l'an dernier, et le bénéfice net est en hausse à 70,9 millions contre 66,8 millions, pour la même période en 1990.

Airbus réduit sa production

PARIS (Reuter) — Le consortium européen Airbus Industrie a décidé de réduire sa production d'Airbus A320 et A300/310 en 1993, a déclaré hier Jean Pierson, administrateur général d'Airbus. Il a précisé à l'occasion d'un déjeuner organisé par la presse anglo-américaine, que la production de A320 serait ramenée de 110 à 103 et que celle de A300/310 serait réduite de 44 à 40.

Ottawa devrait remettre Télésat à Téléglobe — Charles Sirois

Robert Dutrisac

LE GOUVERNEMENT fédéral devrait permettre à Téléglobe, la compagnie qui détient le monopole de l'interurbain outremer au pays, de reprendre le contrôle de Télésat, la seule entreprise de satellites de communication au Canada.

C'est du moins l'opinion de Charles Sirois, président de Corporation financière Intermédia et de Télésystème National, qui s'exprimait hier au cours d'une rencontre de presse. Télésystème National est devenue la deuxième actionnaire en importance de Téléglobe à la suite d'une entente avec BCE qui possède encore, après cette transaction survenue le 18 novembre dernier, le plus gros bloc d'actions de Téléglobe.

« Ce serait l'idéal. Pour Téléglobe, Télésat serait une carte supplémentaire qui en ferait une force considérable sur le plan international », estime M. Sirois. Le 23 octobre dernier, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant la vente au secteur privé de son intérêt de 53 % dans Télésat.

Au sein de Téléglobe, M. Sirois n'entend pas se croiser les bras; il précise qu'il n'est pas un investisseur institutionnel passif. « C'est un investissement stratégique », a-t-il répété. Déjà, il a demandé de faire partie du conseil d'administration de Téléglobe, ce qui lui apparaît normal compte tenu que Télésystème National possède quelque 12 % de Téléglobe sur une base pleinement diluée.

M. Sirois entend proposer sa propre vision stratégique de Téléglobe, une vision différente de celle de la di-



Charles Sirois

rection actuelle, a-t-il dû reconnaître, du moins celle que les dirigeants de Memotec, la petite compagnie d'appareils de transmission de données à laquelle le gouvernement a cédé ce joyau étatique, mettaient de l'avant jusqu'à tout récemment.

Ainsi, Téléglobe doit se concentrer dans le service d'interurbains outremer pour devenir un joueur mondial en ce domaine, quitte à délaissier la fabrication de produits électroniques qui ne sont pas directement reliés à ces activités, une vocation qui lui vient de Memotec. « Tout doit être orienté vers les activités de télécommunications », a-t-il soutenu.

Ce qui importe pour M. Sirois, c'est le nombre de minutes (d'interurbain) que Téléglobe a dans sa valise », bref, son volume d'appels qui lui permettra de négocier des ententes avantageuses avec d'autres entreprises de télécommunications à l'étranger. Pour arriver à accroître ce volume, Téléglobe pourrait pren-

dre des participations à l'étranger, dans des réseaux nationaux, par exemple, ou conclure des alliances stratégiques avec ses pairs, a cité M. Sirois.

Jusqu'à maintenant, Télésystème National a investi 90 millions \$ dans Téléglobe, une première tranche de 30 millions \$ l'étant dans une transaction privée avec un investisseur institutionnel, puis le bloc de quelque 8 % acquis de BCE. Évidemment, M. Sirois parie que le gouvernement fédéral reconduira en 1993 le monopole de Téléglobe. « Nous ne devons pas fragmenter l'interurbain international », croit M. Sirois.

Quant à la propriété de Téléglobe, il ne croit pas que les compagnies de téléphone canadiennes devraient se la partager, comme c'est le souhait de BCE. Comme ce partage se ferait au prorata du volume d'appels, Bell Canada prendrait le contrôle de Téléglobe. M. Sirois estime qu'il y a des risques évidents de conflits d'intérêts quand le principal client est l'actionnaire majoritaire. Aussi veut-il « rebalancer la propriété de Téléglobe » de façon à « canaliser le savoir-faire canadien ». « Je pense que le seul moyen d'assurer une vision stratégique (pour Téléglobe), c'est d'assurer une certaine stabilité dans la propriété de Téléglobe », a-t-il livré.

Au cours d'une entretien hier, le président de Téléglobe, M. Bill McKenzie, a dit penser que M. Sirois ne connaît pas la stratégie de Téléglobe. M. McKenzie a eu un entretien de deux heures avec M. Sirois la semaine dernière et une autre rencontre est prévue demain, a-t-il fait savoir. « Nous devons croire Charles (Sirois) quand il parle d'harmonie », a-t-il conclu.

Québec lance le programme Synergie

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LE GOUVERNEMENT du Québec a décidé d'utiliser une somme de 32 millions \$ prise à même le Fonds de développement technologique pour soutenir les activités de recherche initiées par les universités et les collèges.

La décision a été annoncée hier par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, et son collègue de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay.

Empruntant un mot à la mode, le programme Synergie s'adresse d'abord aux chercheurs oeuvrant dans des établissements d'enseignement supérieur qui mènent des travaux susceptibles d'intéresser des entre-

prises privées.

Pour être admissible, le projet doit être d'un coût total supérieur à 1,5 million \$ et durer de un à cinq ans. Il faudra également qu'au moins une entreprise privée, n'ayant aucun lien avec les chercheurs, contribue à la réalisation du projet.

Les entreprises, selon leur taille, devront injecter une somme oscillant entre 10 et 40 % des coûts des projets de recherche, après le calcul des crédits d'impôts que le gouvernement du Québec accorde depuis quelques années. Par exemple, si une entreprise manufacturière a des actifs inférieurs à 3,5 millions \$, elle n'aura que dix pour cent des frais à assumer. Par contre, si ses actifs sont supérieurs à 35 millions \$, c'est 40 % de la facture qu'elle devra payer.

Deux périodes d'évaluation des

projets sont prévues, soit mars et novembre 1992. Un comité de gestion de dix personnes, essentiellement issus des milieux gouvernementaux et de l'enseignement, est chargé d'analyser les projets et faire des recommandations.

Le Fonds de développement technologique, rappelons-le, dispose d'une enveloppe globale de 350 millions \$ répartie sur cinq ans.

Il avait été créé à l'issue du Sommet québécois sur la technologie, tenu en octobre 1988. À l'époque, selon un document du gouvernement du Québec daté de 1989, les ressources du Fonds devaient être « orientées en priorité pour susciter et soutenir des projets mobilisateurs ». Ces projets « sont initiés par des partenaires industriels qui en assument la gestion et en fixent les grands objectifs ».

Aérospatiale abandonne de Havilland

d'après la Presse canadienne

AÉROSPATIALE de France a retiré son offre d'achat de De Havilland, division aéronautique de Boeing Canada, ce qui laisserait la voie libre à Bombardier, de Montréal, de négocier l'achat du fabricant de jets régionaux.

« Nous ne participons plus aux négociations », a déclaré en entrevue M. Michel Troubetzkoy, président d'Aérospatiale Canada et négociateur de premier plan aux discussions avec les gouvernements ontarien et fédéral en vue de l'achat de De Havilland, une entreprise déficitaire.

« Nous avions toujours dit aux autorités canadiennes depuis des mois que s'il y avait une solution canadienne, nous ne ferions rien pour l'entraver. Quand Bombardier a décidé de racheter de Havilland, nous avons convenu avec eux de les laisser faire », a ajouté M. Troubetzkoy.

Avec ce retrait, c'est pour Aérospatiale 16 mois de négociations qui sont perdus. M. Troubetzkoy a précisé qu'« aujourd'hui nous ne pouvons plus envisager de prise de participation au capital de De Havilland à quel niveau que ce soit ».

En effet, Bombardier ayant des activités en Europe, la CEE aurait vraisemblablement la même position quant au problème d'abus de position dominante qui avait motivé son opposition à l'offre initiale Aérospatiale-Alenia. « Le problème serait aggravé avec Bombardier en plus ».

Boeing, compagnie-mère de De Havilland, avait mis cette dernière en vente en juillet 1990. Boeing avait acquis de Havilland du gouvernement fédéral en novembre 1985.

On évalue que le prix demandé par Boeing se situe entre 150 millions \$ et 200 millions \$.

Mme Linda Coates, porte-parole

de Bombardier, a indiqué que la compagnie continuait ses négociations avec l'Ontario. La compagnie, a-t-elle ajouté, discute aussi avec le gouvernement fédéral. Les négociateurs de l'Ontario ont à leur tête le ministre de l'Industrie Ed Philip et le premier ministre Bob Rae.

La division Canadienne de Bombardier, à Montréal, construit déjà le Jet Régional, un appareil de 30 sièges directement en concurrence avec le Dash-8 turbopropulsé construit par de Havilland.

Pour cette raison, les observateurs se demandent quelle entente l'Ontario pourra conclure avec Bombardier, parce que la province a sauvé les 4000 emplois de De Havilland. Il est toutefois déjà prévu que la production de De Havilland diminuera au début de l'an prochain et que le nombre de ses employés passera à 2900.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1812.74 + .78
TSE-300	3448.32 + 4.85
Dow Jones	2916.14 + 14.08
Dollar canadien (US Cents)	87.93 + .10
Or (New York-US\$)	366.20 - 1.90

(PC)

Les agences Publitel et PNMD fusionnent

Catherine Leconte

LE MOUVEMENT de restructuration qui agit le milieu publicitaire québécois en ces temps de récession s'est poursuivi hier avec la fusion des agences PNMD Communications et Publitel.

PNMD-Publitel devrait se classer au 4ème rang des agences du Québec avec une facturation annuelle que les nouveaux partenaires estiment à 65 millions \$.

Pour réaliser cette fusion, Publitel (fondée en 1983) a dû couper les liens qui la rattachaient jusqu'aujourd'hui avec l'agence canadienne-anglaise Scali, McCabe, Sloves Canada. Les 49 % que cette dernière détenait dans Publitel/Scali, McCabe, Sloves ont donc été rachetés en fin de semaine dernière par Raymond Boucher, ex-président de Publitel et désormais président de PNMD-Publitel.

Scali, McCabe, Sloves est une agence pan-canadienne affiliée de surcroît à WPP, le plus grand groupe publicitaire mondial. PNMD (fondée en 1969) est de son côté associée à une autre agence canadienne, Baker Lovick (bureaux à Toronto, Calgary et Vancouver) qui fait partie du réseau BBDO International, lui-même affilié à Omnicom, le 4e groupe publicitaire mondial.

PNMD-Publitel devait donc choisir entre WPP et Omnicom. Choix sans doute facilité par le fait que Scali, McCabe, Sloves a perdu quelques gros clients au cours des dernières années.

Chez PNMD-Publitel, on préfère souligner plus diplomatiquement que Baker Lovick « nous donne aussi accès à des ressources internationales d'une exceptionnelle qualité ». Et de rappeler qu'elle a été, en 1990, la première agence canadienne couronnée « agence internationale de l'année » par la revue spécialisée américaine Advertising Age.

Baker Lovick, qui détenait jusqu'ici une participation d'un tiers dans PNMD, reste — par un jeu d'échange d'actions qui n'implique aucune mise de fonds supplémentaire — propriétaire à 30 % de PNMD-Publitel. Les 70 % restants appartiennent aux cadres québécois de la nouvelle agence.

En entrevue hier, M. Boucher a cependant assuré que la séparation d'avec Scali, McCabe, Sloves n'entraînerait aucune perte de mandats pour Publitel. « Tous les mandats de Publitel/SMS étaient des mandats de clients directement avec l'agence au Québec. On n'avait malheureusement plus de mandat qui venait du réseau Scali proprement dit, canadien ou international », a affirmé M. Boucher. Même dans les cas où Publitel et Scali avaient des clients

communs — la brasserie Labatt par exemple — « les mandats que nous avions tous deux avec ces compagnies-là étaient entièrement séparés et différents ».

Par ailleurs, il n'y avait que deux cas d'incompatibilité entre les portefeuilles de clients de PNMD et de Publitel, a expliqué Jean-Pierre Arvisais, ex-président de PNMD et maintenant président du Conseil de PNMD-Publitel. Publitel avait des mandats de la Banque Laurentienne et des soupes Knorr, tandis que PNMD en avait de la Fédération de Montréal des caisses populaires et des soupes Habitant.

La nouvelle agence a choisi de renoncer à ces deux derniers, ce qui devrait, selon M. Arvisais, se traduire par une perte de facturation annuelle de 1,5 à 2 millions \$.

Au dernier classement Info Presse des agences québécoises, PNMD Communications arrivait 6e avec une facturation projetée de 36 millions \$ en 1991, et Publitel/Scali, McCabe, Sloves était 11e avec 25 millions \$. Mais quand on prend en compte les deux nouveaux mandats qu'elles ont récemment acquis, soit la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et Transport Québec, PNMD et Publitel devraient ensemble parvenir à une facturation de 65 millions \$.

Parmi leurs autres principaux clients, on recense : Apple, A&W, Best Foods, la Brasserie Labatt, les Concessionnaires Chrysler du Québec, le CN, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), Loto-Québec, Petro-Canada et Smith & Nephew.

La nouvelle agence comptera 75 employés. La fusion n'entraîne aucun licenciement, a expliqué M. Boucher, parce que Publitel, en prévision de l'opération, s'était abstenue depuis plusieurs mois de remplacer ses employés qui partaient volontairement, ce qui avait ramené ses effectifs de 30 à 24 personnes. En outre, les services administratifs et comptables de Publitel étant assurés jusqu'aujourd'hui par le bureau torontois de Scali, McCabe, Sloves, il n'y avait pas de problème de dédoublement des effectifs à ce niveau.

SYSTEMES TECHNOLOGIQUES SAND INTERNATIONALE INC.
DATE DE RÉFÉRENCE
ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (Canada), les administrateurs de Systèmes Technologiques Sand Internationale Inc. ont fixé le 27 novembre 1991 à la fermeture des bureaux comme date de référence pour déterminer les actionnaires habiles à recevoir avis d'assemblée annuelle des actionnaires de Systèmes Technologiques Sand Internationale Inc., qui aura lieu le 15 janvier 1992.
PAR ORDRE DU CONSEIL
Le Président
Arthur Ritchie
Montréal (Québec)
Le 14 novembre 1991

UN RÉGIME ENRICHISSANT!
PROFITEZ DE 1/4% DE PLUS SUR UN REER, UNE OFFRE RICHE EN AVANTAGES.
* TAUX BONI APPLICABLE SUR LES NOUVELLES CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS D'AUTRES INSTITUTIONS, POUR LES REER DE 36 MOIS OU MOINS, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1991.

+ 1/4%*

TRUST GÉNÉRAL

Joliette 752-0666
Laval 682-3200
Pointe-Claire 694-5670
Ville Mont-Royal 641-1414
Outremont Vincent d'Indy 739-3265
Laurier Ouest 272-4777
Montréal 1100, University 871-7200
Place Ville-Marie 871-7300
5995, Boul. Gouin Ouest 745-1515
Rivière-des-Prairies 643-4040
Anjou 355-4780
Lasalle 366-0730
Brossard 466-2500
St-Lambert 466-8666

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Walesa repousse la démission du gouvernement

La Pologne devient le 26e membre du Conseil de l'Europe

VARSOVIE (AFP) — Lech Walesa, dénonçant les risques de « chaos et d'anarchie » en Pologne, a réussi en extrême hier à convaincre le premier ministre Jan Krzysztof Bielecki de repousser au 5 décembre sa démission prévue hier, obtenant ainsi un délai précieux pour parvenir à un compromis sur la formation du gouvernement dans l'impasse depuis un mois.

Le président polonais devait rencontrer aujourd'hui M. Bielecki et le nouveau président de la Diète (chambre basse), M. Wieslaw Chrzanowski, en vue de trouver une issue à la crise gouvernementale, après que M. Walesa eut instamment demandé au premier ministre de ne pas remettre sa démission.

Cette question doit encore faire l'objet d'entretiens, afin d'éclaircir la position du président, a déclaré M. Chrzanowski à l'ouverture de la séance de la Diète.

Ce délai arraché par Lech Walesa doit en tout cas lui permettre de

chercher un terrain d'entente avec les cinq partis de centre-droit qui cherchent à former un gouvernement. Ceux-ci maintiennent l'avocat Jan Olszewski pour le poste de premier ministre, un choix refusé par le président polonais.

Ce groupe des cinq, comprenant l'Alliance du centre (POC), le Congrès libéral (KLD), la Confédération pour une Pologne indépendante (KPN), l'Action catholique (WAC) et l'Alliance paysanne (PL), a fait la preuve qu'il pouvait disposer d'une majorité à la Diète en faisant facilement élire son candidat, M. Chrzanowski, à la présidence de la chambre.

Cette élection, qui constituait un test important sur les rapports de force au sein de la nouvelle Diète, a constitué un succès pour la coalition des cinq face à Lech Walesa.

Hier, ces partis ont également fait bloc pour faire élire à la présidence du Sénat August Chelkowski, 64 ans, un universitaire militant de Solida-

rité. La haute assemblée se réunissait pour la première fois depuis son élection démocratique le 27 octobre.

Mais, tout en étant majoritaire au Parlement, la coalition ne peut imposer son choix au président, seul habilité par la constitution à proposer un premier ministre. En outre, M. Walesa n'est tenu à aucun délai.

Ce qui signifie concrètement que, si les deux parties campent sur leurs positions, cette situation de blocage pourrait se prolonger indéfiniment.

« Nous ne pouvons pas nous permettre le chaos et l'anarchie. (...) Pour être crédibles, nous ne pouvons pas changer de programmes comme de gants », a dit M. Walesa en s'adressant aux sénateurs.

Le président polonais a multiplié les avertissements, devant la Diète comme devant le Sénat, contre une vacance du pouvoir et un changement de la politique économique suivie par les deux gouvernements de Solidarité depuis 1989.

La coalition de centre-droit a fait

campagne avant les élections contre la politique d'austérité menée, sous l'égide du Fonds monétaire international, par le ministre des Finances Leszek Balcerowicz et responsable, selon eux, de la récession et du chômage (plus de 10 % de la population active).

M. Walesa a, de son côté, insisté sur la nécessaire persévérance dans les réformes vers l'économie de marché pour justifier le fait que les Polonais devaient encore se serrer la ceinture.

Par ailleurs, la Pologne est devenue officiellement, hier à Strasbourg, le 26e État-membre à part entière du Conseil de l'Europe, la plus ancienne organisation politique d'Europe.

Après la Hongrie en novembre 1990 et la Tchécoslovaquie en février dernier, la Pologne est ainsi le 3e pays d'Europe de l'ex-bloc communiste à être admis au sein du Conseil, dont les conditions d'admission sont : un État de droit, le respect des droits

de l'Homme et un système de démocratie pluraliste.

L'instrument d'adhésion a été signé par le ministre polonais des Affaires étrangères, Krzysztof Skubiszewski et le secrétaire général du Conseil, Mme Catherine Lalumière. À cette occasion, la Pologne a également signé la Convention européenne des droits de l'homme.

Lors de la cérémonie d'adhésion, Mme Lalumière a rappelé « ce que l'Europe d'après 1989 doit à cette vague, partie très tôt de Gdansk », saluant la persévérance des Polonais pour la construction de la démocratie par le bas.

Le ministre polonais des Affaires étrangères, évoquant les nombreux problèmes restant à résoudre à Varsovie, a pour sa part exprimé la volonté de son pays de « traduire le plus rapidement possible et de la façon la plus complète les acquis du Conseil en droit et en pratique de sa vie quotidienne ».

LE MONDE EN BREF

Les soldats américains quittent le Koweït

WASHINGTON (AFP) — Les 1500 soldats américains qui restaient encore au Koweït ont commencé à regagner leurs bases en Allemagne, a annoncé le Pentagone hier dans un communiqué. Un premier contingent de 100 soldats a quitté le Koweït hier, et les retours seront échelonnés jusqu'à la mi-décembre. Après cette date, 150 militaires et employés civils du Pentagone séjourneront encore dans l'émirat dans le cadre de divers projets de reconstruction. Une douzaine d'officiers du bureau de liaison militaire seront également assignés au Koweït dans le cadre du programme de coopération militaire américano-koweïtien mis en place aux termes de l'accord de défense signé entre les deux pays à la suite de la guerre du Golfe.

Quatre Kényans accusés de meurtre

NAIROBI (AFP) — Quatre personnalités kényanes arrêtées hier, dont l'ancien ministre de l'Industrie Nicholas Biwott et l'ancien chef de la sécurité intérieure, pourraient être inculpées prochainement du meurtre de l'ancien ministre des Affaires étrangères Robert Ouko, selon le porte-parole de Hans van den Broek, le chef de la diplomatie néerlandaise.

Il a ajouté que la reconnaissance était possible, mais dans le cadre d'un règlement politique global comportant des garanties pour les minorités de Yougoslavie.

Sur le plan humanitaire, un représentant du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) est attendu aujourd'hui à Zagreb pour mettre en place un programme de distribution de vivres et de vêtements à quelque 500 000 personnes chassées de chez elles par la guerre civile, a annoncé un porte-parole de l'ONU.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'UNICEF sont associés à ce programme de six mois, d'un montant de 21 millions de \$.

L'UNHCR ouvrira à cet effet des bureaux à Zagreb et à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, et il renforcera celui dont il dispose déjà à Belgrade.

La radio croate a annoncé que le gouvernement de Zagreb et l'armée échangeaient demain tous leurs prisonniers de guerre.

L'armée dit détenir 3300 membres de la garde nationale et de la police croates alors que la Croatie aurait fait prisonniers 2100 soldats fédéraux.

Les islamistes demeurent silencieux

ALGER (Reuters) — Les dirigeants emprisonnés du Front islamique du salut (FIS) ont prévenu la justice militaire algérienne qu'ils s'abstiendraient désormais de coopérer dans le cadre de l'enquête sur les accusations portées à leur encontre. Abassi Madani, président du FIS, Ali Belhadj, numéro deux du mouvement, ainsi que cinq autres responsables ont informé samedi par écrit un juge militaire de leur décision, ont rapporté hier leurs avocats. « Nous nous abstenons de toute déclaration utile visant à mener l'enquête à son terme, en nous réservant le droit de comparaître devant un tribunal spécial et neutre aux côtés d'autres parties », ont écrit les sept dirigeants. Selon l'un des avocats, Nacer Benzine, ces autres parties sont l'ancien premier ministre Mouloud Hamrouche et l'ancien ministre de l'Intérieur Mohammed Salah Mohammadi. Le FIS les a rendus responsables de heurts entre ses partisans et les forces de l'ordre en juin à Alger. La direction du mouvement islamiste a été arrêtée à la suite de ces émeutes pour conspiration contre l'État.

La destitution de Cossiga demandée

ROME (Reuters) — L'ancien Parti communiste italien, rebaptisé Parti de la gauche démocratique (PDS), demande la destitution du président Francesco Cossiga qu'il accuse de violer la Constitution. À cette requête sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, les services du président de la République ont répondu hier « avec dédain », ajoutant qu'il n'était pas question que Francesco Cossiga, dont le mandat de sept ans expire en juillet prochain, cède à « une attaque honteuse de type stalinien ». Le président Cossiga a ensuite fait publier une lettre au ton caustique dans laquelle il se dit prêt « à assumer la responsabilité d'avoir pendant quarante ans défendu l'intégrité territoriale » du pays. Il invite également la justice romaine à ouvrir une enquête sur les accusations dont il fait l'objet d'avoir complotté contre l'État en contribuant à la création du réseau secret Gladio, mis en place par l'OTAN au plus fort de la guerre froide. Réunie lundi soir, la commission de coordination politique du PDS a donné mandat aux députés du Parti — qui contrôlent 26 % des sièges parlementaires — d'entamer une procédure de destitution du chef de l'État.

Le Parlement azéri abolit l'autonomie du Haut-Karabakh

MOSCOU (Reuters) — Le Parlement de l'Azerbaïdjan a décidé hier de révoquer l'autonomie de l'enclave à majorité arménienne du Haut-Karabakh, ce qui la place de facto sous le contrôle direct de Bakou.

« Le Parlement d'Azerbaïdjan a décidé aujourd'hui d'abolir le statut d'autonomie du Haut-Karabakh et de changer également le nom de la capitale régionale (Stepanakert) », a rapporté la télévision soviétique.

Cette décision a été prise à l'unanimité lors d'une séance extraordinaire, précise l'agence Tass.

Elle est de nature à aggraver la crise qui oppose l'Azerbaïdjan à la république voisine d'Arménie. Des combats liés au statut du Haut-Karabakh ont fait plus de 800 morts depuis 1988.

Selon les dernières informations en provenance de la région, des combattants azéris ont pratiquement coupé les accès de Stepanakert, où sont toujours stationnées des troupes du pouvoir central soviétique.

Les présidents azéribaidjanais et arméniens, Ayaz Moutalibov et Levon Ter-Petrosian, doivent se rencontrer aujourd'hui à Moscou pour tenter de régler le différend le plus récent entre les deux républiques rivales, provoqué par un accident d'hélicoptère qui a fait 20 morts la semaine dernière dans le Haut-Kara-

bakh.

L'Azerbaïdjan a accusé l'Arménie d'avoir abattu l'appareil, ce que dément l'Arménie.

Le porte-parole du président Mikhail Gorbatchev a précisé hier qu'à la rencontre de Moscou sera abordée la situation très dangereuse et préoccupante qui prévaut autour du Haut-Karabakh.

Lundi, le chef du Kremlin avait jugé la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan « extrêmement explosive et proche de la guerre civile ». Il avait suggéré la création d'une zone neutre de 10 km de large entre Azéris et Arméniens.

Devant le Parlement, Ayaz Moutalibov a adopté hier soir un ton conciliant, exhortant les députés à écarter le recours à la force. Mais pendant son discours, des milliers de manifestants étaient rassemblés devant le bâtiment de Bakou pour réclamer des mesures punitives contre les Arméniens.

Le Haut-Karabakh dépend de l'administration azéribaidjanaise depuis 1923.

Après les premiers heurts intercommunautaires violents de 1988, l'enclave avait été placée sous l'administration directe de Moscou en 1989. Elle est repassée de fait sous contrôle azéri l'année suivante, malgré les protestations de l'Arménie.

Croates et Serbes s'accusent de violer le cessez-le-feu

BELGRADE (Reuters) — Combattants croates et serbes se sont accusés mutuellement hier de violer le cessez-le-feu de l'ONU dans l'est de la république sécessionniste.

Radio-Zagreb a accusé des combattants serbes d'avoir lancé à Osijek et en d'autres endroits de l'Est croate des attaques à la roquette qui ont fait trois morts.

Des nationalistes serbes ont de leur côté accusé les Croates de s'être servis d'avions destinés aux épandages agricoles pour bombarder trois villages serbes, lundi soir au sud d'Osijek.

Ils ont précisé à l'agence Tanjug que 20 maisons avaient été détruites dans un village et que le commandant de la force serbe qui le défendait avait été tué.

Mis à part quelques autres incidents signalés ailleurs, le cessez-le-feu entré en vigueur hier semblait tenir.

À New York, le Conseil de sécurité des Nations unies devait poursuivre hier avec l'envoyé spécial de l'ONU, Cyrus Vance, des consultations sur un nouveau projet de résolution présenté par la France, la Grande-Bretagne et la Belgique.

Ce nouveau projet de résolution encourage Cyrus Vance à poursuivre ses contacts en Yougoslavie afin de faire une recommandation sur le délit yougoslave.

Ed Koestal, porte-parole de la mis-

sion de paix de la Communauté européenne en Croatie, a déclaré que Cyrus Vance reviendrait en Yougoslavie d'ici quelques jours.

La Serbie et la Croatie réclament toutes deux l'intervention de l'ONU mais sont en désaccord sur l'endroit où les casques bleus devraient se déployer : le long de la frontière entre les deux républiques, ainsi que le soutient Zagreb, ou le long de la ligne de front ce qui, de fait, couperait la Croatie du tiers de son territoire, peuplé en majorité de Serbes et passé sous contrôle de l'armée fédérale et des nationalistes serbes.

À Londres, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a réaffirmé qu'aucune force ne pourrait être déployée si le cessez-le-feu n'était pas respecté. Il a également déclaré à la BBC que la Grande-Bretagne n'envisageait pas d'envoyer elle-même des casques bleus en Yougoslavie mais qu'elle pourrait jouer un rôle de soutien à une telle opération.

Les Pays-Bas, qui assurent actuellement la présidence de la CEE, ont nuancé hier des propos du ministre allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, qui avait déclaré la veille que la CEE devrait reconnaître la Croatie et la Slovénie à l'expiration, le 10 décembre, d'un délai fixé pour le règlement du conflit yougoslave.

« Doit être un mot trop catégorique.

Pourrait est préférable », a dit un porte-parole de Hans van den Broek, le chef de la diplomatie néerlandaise.

Il a ajouté que la reconnaissance était possible, mais dans le cadre d'un règlement politique global comportant des garanties pour les minorités de Yougoslavie.

Sur le plan humanitaire, un représentant du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) est attendu aujourd'hui à Zagreb pour mettre en place un programme de distribution de vivres et de vêtements à quelque 500 000 personnes chassées de chez elles par la guerre civile, a annoncé un porte-parole de l'ONU.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'UNICEF sont associés à ce programme de six mois, d'un montant de 21 millions de \$.

L'UNHCR ouvrira à cet effet des bureaux à Zagreb et à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, et il renforcera celui dont il dispose déjà à Belgrade.

La radio croate a annoncé que le gouvernement de Zagreb et l'armée échangeaient demain tous leurs prisonniers de guerre.

L'armée dit détenir 3300 membres de la garde nationale et de la police croates alors que la Croatie aurait fait prisonniers 2100 soldats fédéraux.

Le nationalisme et le réveil de l'islam en Asie centrale perturbent des régions où les politiciens demeurent en place

Philippe Pons
Le Monde

À L'HEURE de l'émiettement de l'empire soviétique, il est difficile de rencontrer en Asie centrale, cette énorme région aux confins de la Chine et de l'Afghanistan, un dirigeant qui n'ait pas été toute sa vie un démocrate dans l'âme, même si, un mois avant, il avait en poche sa carte du Parti communiste. Le communisme est mort mais on en cherchait en vain le cadavre.

Ses symboles peuplent encore places et bureaux. Dans les rues, les petits pionniers arborent toujours leur foulard rouge : lorsqu'on leur dit qu'ils portent l'emblème d'un parti défunt, ils répondent que personne ne le leur a dit. On fait l'inventaire des biens des PC dissous, mais, du président aux députés, ce sont les mêmes hommes, « ci-devant » communistes, qui se chargent de liquider un système qu'hier encore ils servaient.

Aucune manifestation d'enthousiasme populaire ni sentiment de dé-

livrance : dans les capitales de l'Asie centrale, désormais « indépendantes », continue à régner l'apathie socialiste, celle qu'engendre la pénible gestion du quotidien qui absorbe les énergies. Avec des variations selon les républiques, traduisant des degrés de libéralisation des régimes, le totalitarisme semble s'être décentralisé, c'est tout.

Pour l'avenir, des dirigeants citent comme modèle la Corée du Sud : un régime politique musclé et une économie formellement libérale, avec, pour ferment, un puissant ciment national. Partout, le levier du nouveau pouvoir est identique : le nationalisme. L'indépendance, la « renaissance nationale », le « patriotisme national » sont les mots amulettes qui ont supplanté la légitimité socialiste, ou qui l'ont simplement complétée, comme en Ouzbékistan. Mais de sérieuses hypothèses pèsent sur ce sursaut national de républiques enclavées, privées des moyens d'une indépendance économique et militaire. À commencer par la définition même d'une identité nationale.

Le nationalisme dont elles se réclament aujourd'hui doit en effet composer avec des frontières tracées artificiellement à partir de 1924, séparant des ethnies qui avaient rentré la tête sous la chape du socialisme, mais qui à présent se redressent ; et avec des populations, no-

tamment, d'origine slave, qui se trouvent désormais privées du privilège d'appartenir à l'ethnie du pouvoir central, réduites à l'état de minorités dont la présence est assimilée à une « russification » honnie.

Le réveil des « ethno-nationalismes » sera le grand problème des prochaines années dans les pays d'Asie centrale. Ces vastes régions tampons de l'ancien Turkestan avaient été au 19e siècle rattachées, pour partie à l'Empire russe et pour partie à la Chine. Après 1917, Staline acheva l'entreprise de colonisation des tsars en divisant la région en cinq républiques, rassemblant chacune le plus gros de l'ethnie dominante sur le territoire concerné.

Les bolchéviques eurent certes raison, par la force, des rébellions, aiguillonées par les dernières résistances « blanches », qui ensanglantèrent alors la région. Mais les ressentiments restaient et la perestroïka a brusquement fait sauter le couvercle. La démocratisation a en outre entamé des privilèges de clans ou de groupes et avivé les antagonismes.

Les affrontements meurtriers entre ethnies qui ont eu lieu en 1990, par exemple à Ouch en Kirguizie ou à Fergana, entre Ouzbeks et Turcs Meskhet, semblent être les signes précurseurs d'autres antagonismes violents. Mais si les problèmes fronta-

liers entre républiques ne manquent pas, ces émeutes aux limites de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan semblent moins dues à des hostilités ethniques qu'à des tensions manipulées. À Ouch, explique le ministre de l'Intérieur du Kirguizistan, M. Felix Koulov, il s'agissait surtout d'un « PC à majorité kirguize, profondément corrompu, régnant sur une région où le pouvoir économique est entre les mains des Ouzbeks et des mafias des marchés ».

Les ethnies de la région sont certes diverses et les rivalités tribales au sein de chacune d'elles en font des mouvements superficiellement unifiés. Mais elles ont en commun un héritage turc (exceptés les Tadjiks, appelés autrefois les « Perses de l'Est »), une religion (l'islam), des langues apparentées et, jusqu'au début du 19e siècle, l'alphabet arabe. Elles se retrouvent unies aujourd'hui dans un même rejet du colonialisme russe, qu'il ait été tsariste ou bolchévique.

Les signes de xénophobie anti-slave s'accroissent. Ils engendrent un malaise qui s'est traduit par une accélération des départs et la formation d'associations de défense de la culture slave qui pourraient se muer, en cas de tension en mouvements politiques. Beaucoup de Russes éprouvent aujourd'hui le douloureux sentiment de ne plus être chez eux dans ces républiques où pourtant bon nombre sont nés. Victimes des déportations, de conditions de vie qui les poussaient vers le Sud ou de la politique des cadres menée par Moscou, ces « petits Blancs », comme les autres ethnies minoritaires des républiques d'Asie centrale, sont aujourd'hui sommés d'apprendre les langues locales pour accéder à certaines professions.

Aujourd'hui, le ferment du réveil de l'identité est précisément un retour à l'islam. Être musulman signifie ici se sentir membre de la communauté originelle de la région. Partout resurgissent les mosquées et se développent les études coraniques avec, à la clé, l'enseignement de l'arabe.

L'islam imprègne cependant plus fortement les populations de tradition sédentaire du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan que celles, autrefois nomades et moins sensibles au pro-

sélytisme, du Kazakhstan et du Kirghizistan. Rien d'étonnant dès lors à ce que les premières soient les plus menacées par un risque de montée du fondamentalisme.

Peu affecté par l'arrivée des Russes au milieu du dix-neuvième siècle, l'islam fut victime à partir de 1917 des campagnes en faveur de l'athéisme. Le réveil religieux aujourd'hui pourrait constituer le ferment d'une force politique, encore embryonnaire, mais dont le poids est de plus en plus sensible. Au Tadjikistan, une personnalité comme le cadî Turadjon Zoda représente bien ce courant du clergé officiel qui a reconquis de l'influence en entrant en lutte contre les communistes et assume un rôle politique grandissant.

Dans le souci de démontrer la supériorité des valeurs humaines que véhicule leur culture sur le socialisme, les intellectuels d'Asie centrale, bien qu'attachés à la laïcité introduite par le socialisme, sont néanmoins amenés, comme leurs homologues slaves suivant l'exemple polonais, à recourir au capital éthique que constitue la religion. Sans éprouver de contradiction, un intellectuel ouzbek ou tadjik se dira ainsi athée et néanmoins musulman par son appartenance culturelle. Pour la grande masse de la population, en revanche, l'indépendance signifie simplement le retour à l'islam.

Les populations d'Asie centrale se sentent appartenir en même temps à une ethnie (voire une tribu), à une république aujourd'hui indépendante et à une aire culturelle définie essentiellement comme une communauté respectant la loi islamique. Ce qui incite certains intellectuels à relancer l'idée d'une unification de la région, d'un grand Turkestan s'étendant de la mer Caspienne jusqu'aux frontières de la Chine. Ce retour au pan-turquisme du début du siècle fut défendue, lors d'un symposium récent tenu au Kirghizistan, par le titulaire de la chaire d'histoire moderne de Tachkent. Mais cette idée, principalement ouzbek est encore loin de faire l'unanimité. Les Tadjiks, qui se situent dans l'aire culturelle persane, la rejettent catégoriquement, alors que les autres petites républiques craignent les tentations hégémoniques des Ouzbeks.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex 05 268656
Fax (514) 845 7874
Tel (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

ÉCONOMISEZ 50% SUR HÔTEL de 5 à 45% sur les avions (Vol départ U.S. seul.)

50% sur les condos et les croisières et +, cela vous intéresse, appelez au: **327-8057, Demandez PASCAL**

La Fondation Oculus des maladies de l'œil

Déjeuner-causerie

LE CLIMAT POLITIQUE PERMET-IL LES AFFAIRES EN URSS?

avec Marc Laurendeau, journaliste et chroniqueur politique

Le lundi, 2 décembre 1991 à midi

Salon Sarah Bernhardt
Hôtel Inter-Continental
360 Saint-Antoine ouest, Montréal

Billets : 48 \$ (TPS incluse) cartes acceptées Réservations : 514.393.1419

Avec le soutien de **BANQUE NATIONALE DU CANADA**

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



PHOTO AP

Manifestation contre les Khmers rouges

Des milliers d'étudiants cambodgiens ont participé hier à Phnom Penh à la première manifestation organisée contre les Khmers rouges, aux cris de « Khmers rouges hors du Cambodge », à la veille de l'arrivée prévue aujourd'hui de leur chef nominal Khieu Samphan. Une autre manifestation beaucoup plus importante encore est prévue pour l'arrivée du dirigeant khmer rouge, ont indiqué des étudiants. Ceux-ci brandissaient des pancartes qui disaient — en anglais ou en français — « Pol Pot, Son Sen, Khieu Samphan assassins ». Les Khmers rouges sont tenus pour responsables de la mort de plus d'un million de personnes quand ils étaient au pouvoir sous l'autorité de Pol Pot, de 1975 à 1979.

L'opposition zairoise dénonce la nomination de Nguza

KINSHASA (Reuter) — L'Union sacrée, principale coalition d'opposition zairoise, a dénoncé hier la désignation de Nguza Karl-I-Bond comme premier ministre par le président Mobutu Sese Seko et elle a menacé de rompre tout contact avec le chef de l'État.

Joseph Ileo, président de l'Union sacrée, a déclaré lors d'une conférence de presse que le choix du nouveau premier ministre — le cinquième cette année — violait des accords signés en septembre qui prévoyaient que le chef du gouvernement soit choisi au sein de l'Union sacrée.

Le dirigeant de l'opposition a souligné que celle-ci exigeait l'annulation par le président Mobutu de la désignation de Nguza Karl-I-Bond et lui demandait de respecter ses engagements et de permettre la tenue d'une conférence nationale.

« Faute de quoi, l'Union sacrée se verra dans l'obligation d'interrompre tout contact avec le président Mobutu, de considérer qu'il est la cause ultime du blocage et d'exiger son départ », a dit Joseph Ileo.

L'Union des fédéralistes et des républicains indépendants (UFERI) de Nguza Karl-I-Bond a été exclue la semaine dernière de l'Union sacrée après que celui-ci eut proposé de prendre la tête d'un gouvernement provisoire alors que l'Alliance entendait faire bloc pour exiger le rétablissement d'Etienne Tshisekedi.

Ce dernier a été destitué par le président Mobutu le mois dernier, quatre jours après sa désignation comme premier ministre, parce qu'il avait refusé de prêter un serment d'allégeance au chef de l'État.

Le président Mobutu, pressé par les opinions intérieures et extérieures de sortir de la crise politique, a annoncé lundi soir la désignation de

Nguza Karl-I-Bond dans une allocution radiodiffusée.

« Après les consultations menées par le médiateur sénégalais et les concertations au sein et entre les deux principales composantes politiques du pays, les Forces démocratiques unies et l'Union sacrée, j'ai été amené à confier le poste de premier ministre à M. Nguza Karl-I-Bond, un des leaders de l'opposition », a dit le président Mobutu.

Nguza Karl-I-Bond a fait savoir qu'il avait entamé des consultations pour constituer un cabinet composé d'hommes d'affaires ainsi que de personnalités choisies au sein de l'Union sacrée et des FDU, coalition de partis favorables à Mobutu.

Il a déclaré à la radio zairoise qu'une de ses priorités serait de tenter d'obtenir le rétablissement de l'aide alimentaire étrangère interrompue en raison de la résistance aux réformes démocratiques opposée par le président Mobutu.

Des partisans du dirigeant de l'opposition Etienne Tshisekedi et du premier ministre sortant Mungul Diaka ont organisé à Kinshasa des manifestations de protestation dont certaines ont été marquées par des incidents violents.

Le siège de l'Union des fédéralistes et des républicains indépendants (UFERI) de Nguza Karl-I-Bond a été attaqué et des manifestants s'en sont pris à des ressortissants de pays d'Afrique occidentale et du Congo.

Le Sénégal a joué le rôle de médiateur dans l'accord de paix conclu la semaine dernière entre le président Mobutu et des dirigeants de l'opposition, notamment de l'Union sacrée. De son côté le Congo a, ces derniers jours, expulsé plusieurs centaines de Zaïrois en situation irrégulière.

Âgé de 53 ans et originaire du Shaba, Nguza Karl-I-Bond a déjà, à

trois reprises, annoncé sa rupture irrévocable, avec le président Mobutu.

À l'apogée du pouvoir du maréchal-président, en 1977, il a même été condamné à mort par la cour de sécurité d'État du Zaïre, après avoir exercé à deux reprises les fonctions de ministre des Affaires étrangères.

Grâcié deux ans plus tard, il a repris la tête de la diplomatie zairoise avant de devenir premier ministre, en 1980.

Mais, en 1981, une nouvelle rupture l'envoie pour quatre ans en exil en Belgique où il écrit, en 1984, un livre dénonçant avec virulence la corruption dans son pays.

Pourtant, en 1986, il accepte le poste d'ambassadeur du Zaïre à Washington, ce qui l'amène à y défendre le régime mobutiste face à des détracteurs pressant le Congrès de mettre fin à l'aide américaine au Zaïre.

Pendant ses années américaines, Nguza Karl-I-Bond, diplomate plein d'entregent, noue de nombreux contacts. Aux yeux de nombre de personnalités de l'opposition zairoise, il reste « l'homme de Washington », celui que les États-Unis ont choisi pour guider le Zaïre du mobutisme à la démocratie.

Après un quatrième et bref passage aux Affaires étrangères, Nguza Karl-I-Bond entre à nouveau dans l'opposition en fondant l'UFERI, en 1990.

Dans une interview accordée en mai dernier, alors que le régime du président Mobutu paraissait de plus en plus menacé, Nguza Karl-I-Bond a tenté d'expliquer ses revirements.

« Pendant 25 ans, il n'y a pas eu d'autre moyen de servir le Zaïre que sous le président Mobutu », a-t-il dit, ajoutant que les temps avaient changé.

L'arrestation d'un ancien agent secret français relance l'affaire du Rainbow Warrior

PARIS (AFP) — Un ancien agent des services secrets français, Gerald Andries, recherché par la Nouvelle-Zélande dans le cadre du sabotage du bateau de Greenpeace, le *Rainbow Warrior*, en juillet 1985, a été arrêté samedi à Bâle, en Suisse, réveillant un des plus gros scandales qui aient secoué la France lors de la dernière décennie.

Jörg Kistler porte-parole du département fédéral Justice et Police à Berne a déclaré hier que les autorités helvétiques n'avaient pas encore reçu de demande d'extradition de la part des autorités néo-zélandaises qui ont un délai de 60 jours pour accomplir cette formalité.

Un officier de police néo-zélandais doit se rendre en Suisse pour se charger de la procédure d'extradition prévue dans un traité entre les deux pays, a annoncé hier la police néo-zélandaise à Wellington.

Le ministre français des Affaires étrangères s'est refusé à tout commentaire sur cette affaire, qui avait en 1985 provoqué une grave crise entre la Nouvelle-Zélande et la France et la démission de M. Charles Hernu, alors ministre français de la Défense, dont dépend la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE — Services de renseignements français).

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1985, les services secrets français avaient fait couler le bateau de l'organisation écologiste internationale Greenpeace dans le port d'Auckland en Nouvelle-Zélande, causant la mort d'un photographe néerlandais d'origine portugaise, Fernando Perreira.

Le *Rainbow Warrior* était en train de mener une campagne de protestation contre les essais nucléaires français dans le Pacifique.

L'enquête de la police néo-zélandaise avait conduit à l'arrestation en Nouvelle-Zélande et l'inculpation pour meurtre, le 19 juillet 1985, des « faux époux Turenge » : le capitaine Dominique Prieur et le commandant Alain Mafart, agents de la DGSE.

En août 1985 puis en mars 1986, Wellington émet des mandats d'arrêt internationaux contre trois sous-officiers français — Gérard Andries, alias Eric Audreac, Roland Verge et Jean-Michel Bartelo — nageurs de combat de la base d'Aspretto en Corse, accusés d'avoir transporté les engins explosifs sur l'*Ouvea*, un voilier loué à Nouméa, capitale de l'archipel français de Nouvelle-Calédonie.

Cette affaire a suscité une crise politique en France qui a culminé le 20 septembre 1985, avec la démission de Charles Hernu, et le limogeage du patron de la DGSE, l'amiral Pierre Lacoste.

Deux jours plus tard, le premier ministre socialiste Laurent Fabius, dans une déclaration inattendue et spectaculaire, reconnaît officiellement que « ce sont des agents de la DGSE qui ont coulé le *Rainbow Warrior* et qu'ils ont agi sur ordre ».

Condamnés le 22 novembre 1985 par la Nouvelle-Zélande à 10 ans de prison pour homicide involontaire, les faux époux Turenge, qui ont plaidé coupables, seront libérés en juillet 1986 et transférés sur l'atoll d'Hao (Polynésie française). La France décide de les rapatrier avant

le délai de trois ans qui avait été fixé en accord avec Wellington : le commandant Mafart en décembre 1987 et le capitaine Prieur en mai 1988.

La France a versé 8,1 millions \$ de dommages et intérêts à Greenpeace et 7 millions \$ à la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, en mai 1990, un tribunal international d'arbitrage met un terme au litige entre la Nouvelle-Zélande et la France en recommandant à celle-ci de verser deux millions \$ à un fonds destiné à « encourager les relations amicales » entre les citoyens des deux pays.

À son arrivée sur le territoire helvétique, Gerald Andries possédait uniquement un permis de conduire, ce qui est insuffisant pour les douanes. Les vérifications devaient permettre à la police cantonale de Bâle de découvrir que le Français faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

Gerald Andries a été écroué à la maison d'arrêt de Bâle « en attendant son extradition », ont ajouté les autorités helvétiques.

Le ministre néo-zélandais des Affaires étrangères Don McKinnon a déclaré qu'il avait pris des dispositions pour que les diplomates français à Wellington, de même que les autorités françaises, soient pleinement mis au courant des derniers développements de l'affaire.

M. McKinnon a rappelé que l'accord conclu entre Paris et Wellington grâce aux Nations unies ne couvrirait pas les membres d'équipage de l'*Ouvea*. Paris aurait évité ce problème si Andries était resté en France, a-t-il ajouté.

ÉCHEC AUX DÉCHETS

Quoi faire avec les déchets, comment les traiter et à quel coût ?

La Ville de Montréal a préparé un Énoncé d'orientation et un Plan d'action pour une gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables sur son territoire. Elle a mandaté le Bureau de consultation de Montréal (BCM) pour vous consulter sur ce projet.

ÉCHEC AUX DÉCHETS

Voici les **objets** du projet d'une gestion intégrée de déchets de la Ville de Montréal sur lesquels vous avez à vous prononcer.

1. Principes directeurs et orientations.
2. Objectifs différenciés de réduction des déchets.
3. Scénarios relatifs à la gestion des déchets solides et des matières récupérables (incluant celui privilégié par la Ville).
4. Gestion et partenariat.
5. Critères généraux de localisation d'infrastructures et importance relative de ces critères.
6. Plan d'action en relation avec l'Énoncé d'orientation.
7. Priorités d'actions.

Qu'en pensez-vous ?

COMMENT PARTICIPER : Renseignez-vous dès maintenant.

Vous pouvez lire l'Énoncé d'orientation, le Plan d'action, et vous procurez leur résumé et un dépliant, à l'un des bureaux Accès Montréal, à votre bibliothèque de quartier ou au Bureau de consultation de Montréal. Une version adaptée du résumé du projet existe sous forme de cassette-audio, pour consultation sur place, dans les bureaux Accès Montréal et au BCM.

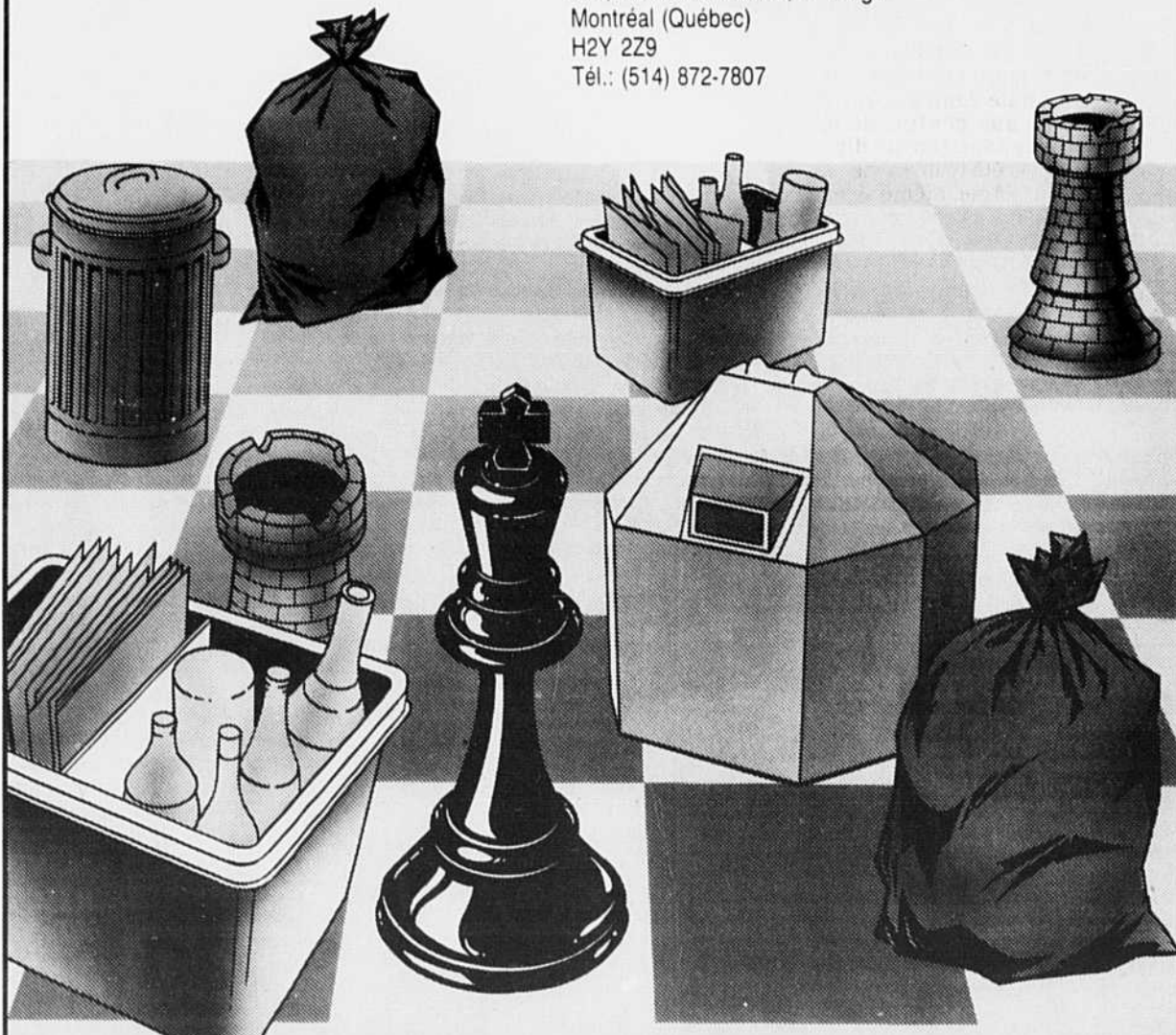
Participez à la période de questions vers la fin de janvier 1992*.

Participez à l'audition vers la mi-mars 1992*.

* Consultez les quotidiens et l'hebdo de votre quartier pour connaître les lieux et dates exacts des deux parties de l'audience.

Participez à la consultation publique sur le projet d'une gestion intégrée des déchets : vous avez un meilleur milieu de vie à gagner.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS TENUE PAR LE BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL (BCM)
460, rue Saint-Gabriel, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2Z9
Tél.: (514) 872-7807



À VOUS DE JOUER

VIVRE
MONTRÉAL



ÉDITORIAL

Perdus en mer

VOUS AVEZ FAIM et vous n'avez rien à donner à vos enfants. Votre président bien-aimé, démocratiquement élu il y a quelques mois à peine, est brutalement renversé, un beau dimanche, par une camarilla armée jusqu'aux dents. Depuis ce jour, autour de vous, des soldats tirent à vue sur ceux qui auraient la bizarre idée de protester à voix haute.

Une bonne nuit, en désespoir de cause, vous vous jetez à l'eau sur un radeau, pour tenter de gagner des rivages plus cléments. Si vous avez été assez fortuné pour ne pas vous noyer en chemin, ou vous faire avaler par les requins, un bateau finira bien par vous recueillir. Malheureusement, on vous apprendra bientôt que vous n'êtes pas admissible à la condition de « réfugié », et on décidera sans doute de vous renvoyer chez vous, *manu militari*.

Vous habitez un pays voisin du précédent. Une dictature y règne, intransigeante, intolérante mais pas sanglante. Vous n'y crevez pas de faim, mais c'est la disette généralisée, la grisaille totale à perte de vue. Une bonne nuit, en désespoir de cause, vous avisez une chambre à air bien gonflée et vous vous jetez à l'eau, comme dans l'exemple précédent. Si, comme dans l'exemple précédent, vous vous rendez jusqu'aux bateaux garde-côtes de la grande puissance d'en face, vous devriez, sans problème et automatiquement, recevoir le statut si convoité, pourtant refusé aux citoyens du pays voisin.

Qu'est-ce qui définit le « réfugié », qu'il soit politique ou économique ? Qu'est-ce qui détermine si telle personne fuyant telle situation, tel ou tel type de régime, mérite ou non qu'on l'accueille à bras ouverts ? La crise haïtienne actuelle, avec son tragique exode de milliers de déshérités n'ayant plus rien à perdre, ainsi que le contraste saisissant entre le traitement américain des Haïtiens et des Cubains, illustre quelques-uns des paradoxes, quelques-unes des injustices relatives à cette grande question contemporaine. Tous les jours depuis une semaine, on recueille en mer des centaines d'Haïtiens fuyant leur pays; à Cuba, la moyenne est de 3 par jour depuis le début de l'année.

Certes, le comportement de Washington a varié quelque peu, ces derniers jours, dans la crise des boat-people haïtiens. Un jugement de cour, puis un changement d'attitude politique au sommet, font qu'aujourd'hui, on installe des camps de réfugiés temporaires pour Haïtiens dans la base de Guantanamo, située à l'est de l'île de Cuba. Ce comportement a été, selon certains observateurs, sujet à des arrière-pensées et à un double-jeu : on voulait la démocratie, mais pas nécessairement Aristide. Aristide a été renversé; Washington a dénoncé l'affront, mais n'a pas convaincu tout le monde dans ses dénonciations. Le refus initial d'accueillir comme des réfugiés de plein droit les Haïtiens fuyant le sanglant régime des putschis-

tes a renforcé ces présomptions.

Par ailleurs, le Canada est, lui aussi, directement touché par la crise haïtienne, depuis l'occupation de son ambassade par un détachement de « militants révolutionnaires » dont on ne sait s'ils sont d'authentiques *desperados* d'une cause tragique, ou les jouets de manipulateurs décidés à mêler les cartes et à discréditer l'opposition. Tous jours est-il qu'ils ont été désavoués par tout le monde. Leur façon de faire n'était évidemment pas la bonne, mais elle illustre, une fois de plus, l'enlisement lamentable de cette crise.

Après la réunion ratée de Cartagena, qui devait faire avancer les négociations entre Aristide et les putschistes, l'impasse s'approfondit. Tout cela pourrait forcer les partisans de la stratégie

Les réfugiés, entre politique et préoccupations humanitaires

de l'embargo — dont on ne sait plus si elle frappe vraiment ceux qu'elle devait frapper — à réviser leur jeu. Et si la seule conséquence tangible de cet embargo, dans les prochaines semaines et les prochains mois, était justement de multiplier le flux désordonné des réfugiés, sans pour autant inquiéter le régime Cédras-Honorat ?

Régler les problèmes à leur racine : telle est la leçon que tirent, presque à tout coup, ceux qui ont à faire face au flux de réfugiés. Mais entre-temps, il faut bien faire face à la musique et codifier l'attitude des pays receveurs. Pas plus tard qu'hier, deux rapports publiés en Europe, à ce sujet, dénonçaient le peu de générosité des pays riches et leurs réactions « exagérées » de panique, face à la marée appréhendée des nouveaux arrivants.

Selon Amnesty Internationale, « un nombre croissant de personnes fuyant les menaces de torture, d'exécution et autres violations des droits de l'homme, rencontrent de plus en plus d'obstacles quand ils essaient de trouver refuge ». Et selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, basée à Genève), « les réactions proches de l'hystérie, de la panique et du racisme dans certains pays ne sont pas justifiées et ne doivent pas continuer ». Bien que s'adressant principalement aux Européens, ces deux remontrances enregistrées hier auraient bien pu s'appliquer aux États-Unis dans la crise haïtienne.

Dans un cas extrême comme celui qui nous occupe, il est des flous artistiques qui sont gros des pires hypocrisies. Un exemple ? La distinction entre « réfugiés économiques » et « réfugiés politiques ». Comment déterminer précé-

sément si le paysan sans terre haïtien, ou le citoyen des bidonvilles, sont motivés, d'abord et avant tout, par la faim qui les tenaille au ventre, ou par la peur des rafales de fusils automatiques ?

Il est évident qu'il existe en Haïti, depuis le 29 septembre, une situation de grossière violation des droits fondamentaux. Mais la réaction internationale — l'embargo — a eu pour effet d'aggraver les conditions économiques. Une aggravation qui est peut-être même la cause première de ces tragiques mouvements de populations. Supposons un moment que la situation militaire-politique se stabilise, que l'on cesse de tirer à vue à Port-au-Prince. Il est fort possible que même là, l'exode se poursuivrait... Inversement, il est des dictatures, sous d'autres cieux moins misérables, qui étaient finalement très supportables pour de larges fractions de la population : on pense notamment au Chili des années 80, avec son importante classe moyenne.

Autre matière à hypocrisie sur les réfugiés : les critères de détermination des « pays à risques », autrement dit des « bons » et des « méchants ». Même si le régime cubain est parfaitement condamnable et détestable, le « deux poids, deux mesures » américain face à La Havane et à Port-au-Prince, en matière d'accueil aux fuyards, ne l'est pas moins. Et ce, depuis longtemps. Aujourd'hui comme au cours des années 70 et 80, un réfugié haïtien devrait mériter autant de considération qu'un réfugié cubain.

Les motivations idéologiques, stratégiques, le caractère ami ou ennemi de tel ou tel régime, jouent souvent un plus grand rôle, dans la détermination du statut de réfugié, que le nombre de prisonniers politiques, de balles perdues ou encore le revenu per capita d'un pays donné. Il y a aussi les carences de l'information sur la situation réelle dans certaines régions du monde : ainsi de l'Afrique, où 150 « personnes déplacées » ne causeront jamais l'émotion médiatique d'un seul réfugié yougoslave — soit dit en tout respect pour les victimes de la guerre des Balkans.

Les pays du Nord ont parfaitement le droit d'établir des critères et de contrôler l'afflux des exilés venus des zones en proie à la guerre, à la dictature et à la misère. Ils doivent équilibrer, par leur vigilance face aux abus, les principes de générosité devant l'urgence et la vraie détresse; ils ne peuvent régler chez eux les problèmes du monde entier. Le problème, c'est que les critères traditionnels sont en crise, et le facteur idéologique bien trop présent.

Selon les dernières évaluations des Nations unies, les personnes déplacées dans le monde pour des raisons politico-militaires comptent pour quelque 15 millions de personnes. Les quelques milliers d'Haïtiens qui vont dormir, ce soir, sous la tente à Guantanamo fournissent un nouvel éclairage sur ce drame universel.

FRANÇOIS BROUSSEAU



Ariane Émond

Les vautours

RENDRE l'âme à peine sorti du ventre de sa mère, après une belle grossesse, un accouchement normal, quand bébé est à terme, sans malformation décelable, c'est le pire acte manqué qui soit. Mais cela fait partie de la vie, autant qu'une mort foudroyante, à trois ans, à 10 ans à cause d'une pigère d'abeille, d'un chauffard ivre ou de la rupture d'un anévrisme. La mort d'un enfant n'a jamais de sens. C'est toujours l'espoir qu'on enterre.

Pourtant, mourir en naissant, ce n'est pas rare au Québec, contrairement à ce qu'on croit.

Chaque année, alors qu'ils s'annonçaient bien, au moins 150 bébés meurent sans crier gare. Des accidents de la vie. La mort rôdait trop près. Ils succombent à des détresses respiratoires, des chocs, des stress, des infections diverses. (J'exclus, volontairement, toutes ces morts annoncées, pourrais-je dire, bébés très prématurés ou affaiblis d'une malformation fatale, etc...). Toutes causes confondues, près de 350 décès, bon an mal an, durant la première semaine de vie. Un par jour.

Tous ceux-là sont nés et morts à l'hôpital, faisant fi de la technologie de pointe et de l'armée de médecins et d'infirmières qui tout fait, en vain. Mais, leurs docteurs ne sont pas retrouvés à la une des médias.

Depuis 1987, six bébés sont décédés (dont un mort-né et un autre avec une malformation cardiaque grave) alors que leurs parents avaient choisi d'être accompagnés par une sage-femme et de donner naissance à la maison. À Québec, Mont-Laurier, Joliette, Et, à Montréal, il y a une semaine. Un petit qui n'a jamais respiré et fut conduit en quelques minutes à Sainte-Justine, puisqu'il est né à trois pas de l'hôpital.

LA NOUVELLE a fait le tour de la province promettant. Le nom d'Isabelle Brabant était sur toutes les lèvres. Sans doute une des plus compétentes et des plus expérimentées praticiennes actuelles — plus de 400 accouchements en 12 ans —, Isabelle Brabant, disons, manque de chance. C'est le deuxième bébé à mourir sous ses yeux, à trois ans d'intervalle, presque jour pour jour.

Suite au premier décès, l'enquête publique s'est terminée sans qu'aucun blâme ne soit porté contre Brabant. La coroner David a émis l'hypothèse que l'enfant aurait peut-être survécu si on l'avait conduit plus tôt à l'hôpital, alors que les experts affirmaient ne pas pouvoir se prononcer aussi catégoriquement. L'enquête a dû coûter un demi-million \$ au Trésor public, et 80 000 \$ à la sage-femme qui a bénéficié d'un appui populaire considérable.

Le corps du deuxième bébé à peine refroidi, des médecins — Augustin Roy en tête — ont crié haut et fort devant plusieurs micros que « c'était quasi une folie », « quasi criminel » d'accoucher à la maison quand une femme a subi précédemment une césarienne.

Renseignement pris, si la grossesse se déroule bien et, surtout, si bébé est bien positionné, les risques d'une rupture utérine (le seul risque médical d'un AVAC — accouchement vaginal après césarienne) sont 0,22 % plus élevés que s'il n'y a jamais eu de césarienne. Un risque mince que les médecins expliquent rarement.

Malgré ce risque, si les parents persistent à vouloir accoucher à la maison, ce qui est rare, ils doivent convaincre leur sage-femme. Cette dernière prendra sa décision après consultation avec ses pairs. Les raisons invoquées par le couple ont dû être convaincantes. Visiblement, Isabelle Brabant les a trouvées valables. D'autre part, elle avait à son actif plusieurs AVAC qui s'étaient déroulés impeccablement, à la maison comme à l'hôpital. Les autorités compétentes décideront s'il y a eu faute professionnelle cette fois-ci.

CURIEUX tout de même. D'ordinaire personne, à l'hôpital, n'a cette idée morbide et saugrenue d'alerter la presse quand un bébé meurt. Peut-on donner en prime — et impunément — des détails confidentiels tirés du dossier de la mère, concernant ses accouchements précédents ? N'y a-t-il pas une loi qui protège les renseignements privés ? Il est clair, dans la conjoncture, qu'il s'agit ici

d'une fuite politiquement utile. Dans le bras de fer qu'ont engagé les corporations d'omnipraticiens, de gynéco-obstétriciens, de pédiatres pour saper la reconnaissance publique du travail des sages-femmes praticiennes (dites aussi autodidactes), les coups bas n'ont pas manqué depuis 15 ans. On peut se demander si cette fois, on n'est pas allé trop loin. Ça sent le salissage de bas étage, et ça sent fort.

Tellement que le ministre Côté a menacé de légaliser la profession, vendredi dernier, comme son collègue de l'Ontario, si les médecins ne cessaient pas de se braquer à toute participation des sages-femmes autodidactes. Celles-là même qui ont mené la lutte depuis le début, gagné l'appui du public et continué de pratiquer, surtout, des accouchements à la maison.



Quelqu'un, quelque part, a-t-il voulu se servir de ce bébé mort comme d'une fronde lancée à la face des sages-femmes et de leurs supporters ? Pour apporter du crédit aux accusations d'incompétence et de manque de formation des sages-femmes autodidactes ? Cette fronde pourrait bien se transformer en boomerang.

Premier mythe. Contrairement à ce que laisse entendre le persiflage corporatiste, les sages-femmes autodidactes (membres de l'Alliance des sages-femmes) ont reçu une formation, exigeante, d'une durée minimum de trois ans. Avant d'être acceptée, la sage-femme doit avoir à son crédit 25 suivis de maternité complets (avant, pendant, après l'accouchement) à titre d'assistante; 30 suivis complets, sous supervision d'un senior, et pratiqués au Québec. Depuis trois ans, les standards ont été encore resserrés. Les sages-femmes travaillent désormais en duo, parfois en trio pendant les accouchements-maison.

Deuxième mythe : en demandant la légalisation et en se prêtant même d'assez bonne grâce au cirque des projets-pilotes (jamais démarrés, mais inscrits dans la loi 4 depuis 18 mois), les autodidactes n'attendent pas « une bénédiction » du gouvernement. Elles demandent d'être évaluées. D'être admises aux examens comme les autres sages-femmes accréditées à l'étranger (il n'y a pas de cours ici et les diplômées sont rarement praticiennes actuellement) et qu'on juge leur compétence. Elles refusent d'être écartées des gynéco-obstétriciens et la Corporation des médecins, trop heureuses de les déclarer incompétentes sur-le-champ.

CELLES que certains médecins nomment du bout des lèvres les autodidactes menacent visiblement le pouvoir médical qui refuse de les considérer équitablement. Elles n'ont pas été formées par lui et, pire, elles ont toujours défendu le libre choix pour les parents de décider où naîtront leurs enfants, avec qui et de quelle manière.

Les 2-3-4 décembre prochains, le comité de sélection se réunit pour voter les critères de compétence et d'admission à la profession des sages-femmes du Québec. Aucune sage-femme d'ici n'y siège. S'y trouvent trois sages-femmes étrangères, une représentante de l'Ordre des infirmières réfractaire aux autodidactes, deux personnes des cégeps et universités, une usagère.

Dernièrement, la représentante des médecins a démissionné, inquiète que le ministre veuille agir trop vite (!) en permettant à des autodidactes de participer à des projets-pilotes. Je ne sais pas si vous vous rendez compte qu'on est en train de définir et d'encadrer la profession sans qu'aucune sage-femme d'ici n'ait son mot à dire.

Croyez-vous que les psychologues, les ingénieurs ou les médecins auraient laissé faire ça ?

LETTRES AU DEVOIR

Réduire l'évaluation ?

ALLONGEMENT du calendrier scolaire, réduction du temps d'évaluation, ajout de périodes d'études... Autant de remèdes proposés pour contrer l'échec ou l'abandon scolaire. Qu'un ministre sûrement bien intentionné, mais dont la carrière n'est pas la pédagogie, lance ces idées sur la place publique, est pardonnable ! Que des conseillers dont la formation pédagogique ou l'expérience du milieu lui soufflent à l'oreille de telles suggestions, laisse songeur !

Prenons d'abord l'idée d'allonger le calendrier scolaire sur le modèle allemand comme palliatif à l'abandon scolaire ! Cela nous renseigne surtout sur l'ignorance de ceux qui parlent ainsi puisque les connaissances le moins de la formation d'éducation allemand, ils auraient dû chercher leur exemple ailleurs mais surtout pas là. S'il est vrai qu'en Allemagne, le calendrier scolaire s'étend sur plus de deux cents jours par année, la journée par contre se termine très tôt en début d'après-midi. C'est plutôt en nombre de minutes que la comparaison devrait s'établir. On constaterait ainsi que la présence des élèves en classe ne diffère pas tellement d'un endroit à l'autre. Si par contre on cherche à développer un réseau de garderies par l'intermédiaire de l'école, qu'on le dise clairement.

Quant à réduire le temps d'évaluation, ce serait réduire un moment privilégié de l'apprentissage. L'évaluation, pour reprendre le langage d'administrateur de ces personnes, c'est le moment d'évaluer la compétence de l'élève, ses possibilités d'obtenir une promotion... sa qualité globale. Pour l'élève, c'est le moment où il met de l'ordre dans ses idées, ses connaissances. Encore faut-il que l'évaluation soit bien faite ! Pour cela, il faut du temps si l'on veut que l'élève fasse autre chose que de cocher la bonne case en guise de réponse. Il faut que l'élève écrive et que le professeur le corrige. Cette correction prend du temps mais c'est la seule façon d'éviter que des élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires qui ne signifie rien ou si peu qu'il faut un autre examen de français pour en vérifier le degré de connaissance à l'entrée du cégep, puis de l'université, quand on n'est pas rendu à donner des cours de recyclage en français à des enseignants en poste pourtant bardés de diplômes. La chose existe ! Il y a là des coûts qu'on aurait pu éviter si une bonne évaluation s'était faite en son temps... C'est plutôt la forme qu'il faut changer !

Revenons à l'essentiel. On connaît les objectifs visés. Les remèdes doivent aller droit au but. Et il y aura des coûts : diminution du nombre d'élèves par groupe, par exemple. C'est une des solutions qu'envisagerait le mi-

nistre. Mais l'incompétence constatée actuellement ne coûte-t-elle rien ? Les enseignants de leur côté, si on allège ainsi leur tâche, ne pourront plus objecter qu'ils n'ont plus le temps de corriger parce qu'ils succombent sous le nombre des copies de leurs élèves comme c'est présentement le cas.

René Cloutier

Charlesbourg, 17 novembre 1991

Québec trop petit

LES OPPOSANTS de l'indépendance du Québec tentent et réussissent à nous faire peur régulièrement en apportant l'argument que le Québec est trop petit pour devenir un pays viable et prospère. Ils appliquent le même argument au Canada anglais qui lui aussi serait trop petit une fois le Québec indépendant.

Sans faire d'études économiques compliquées, une réflexion simple permet de remettre cet argument à sa place. Il s'agit de considérer quelques pays dont la population est semblable ou inférieure à celle du Québec. Avons-nous autant de savoir-faire commercial que Singapour ou Hong-Kong ? Peut-être pas. Avons-nous des contacts dans tous les pays comme Israël ? Peut-être pas. Avons-nous une forteresse impenable comme la Suisse ? Peut-être pas. Avons-nous autant de ressources naturelles, de capacité agricole, de bases industrielles, de population éduquée que l'Autriche, le Danemark, l'Islande, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, et la Suède ? Sûrement.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Un Québec indépendant pourrait comme le Costa Rica n'ayant aucune armée, pourrait comme la Suisse devenir un centre bancaire concentrant tout l'argent qui circule dans les Caraïbes et même une partie de celui qui circule en Suisse et au Luxembourg, pourrait comme Hong-Kong et Singapour développer le commerce international (pas juste l'exportation de matières premières), pourrait grâce à sa culture francophone être un pont entre l'Europe et l'Amérique. Bref le Québec ne serait plus obligé de suivre le Canada qui suit les États-Unis et l'Angleterre. Ce que nous pouvons devenir, aucune étude économique ne peut en parler. C'est à nous de l'imagination et de le réaliser.

Alain Miville-de Chêne

Québec, 20 novembre 1991

Les éditeurs du Sud

LES FOIRES du livre se suivent et se ressemblent. Toujours les mêmes personnages fictifs que l'on retrouve sur les rayons des différents stands. Pour employer un mot dont certains hommes politiques se plaisent à se servir pour dénoncer l'intrusion d'étrangers, pourquoi ne pas permettre l'invasion de personnages fictifs du Sud dans les bibliothèques, les librairies, les salons et les foires du livre ? Sont-ils si dangereux, si barbares comme le prétendent quelques critiques qui leur dénie tout droit à l'existence parce qu'ils n'ont pas été conçus selon certaines normes d'une part et que leurs géniteurs n'ont pas reçu d'autre part l'imprimatur des éditeurs officiels du Nord ?

Des hommes politiques viennent de s'apercevoir un peu trop tard, mais avec raison que les droits de la personne n'étaient pas respectés dans certains pays, que la démocratie était bafouée. Ce sont les conseillers « littéraires » de ces hommes politiques qui sont à blâmer parce que certains textes romanesques dénoncent cette situation depuis trente ans. La littérature précède toujours la politique : elle dévoile immédiatement en filigrane ce que plus tard les journalistes et plus tard encore les historiens croient avoir découvert.

Les représentants de la francophonie, actuellement en conférence, devraient se pencher sur ce problème : Comment faire pour aider les éditeurs des pays du Sud à exposer leur production dans les grandes foires du livre et à pénétrer les réseaux de distribution ? Il faut accepter l'invasion de personnages romanesques nés ailleurs que dans les brumes et les neiges. Les échanges culturels doivent se faire dans les deux sens.

Djamel Benyekhlef

Montréal, 20 novembre 1991